

Partie A : Description du projet et du site CHRYSO

**PARTIE A
 DESCRIPTION DU PROJET ET DU SITE CHRYSO**

4	22/03/2022	Intégration demande de compléments DREAL	A. LOYE	C. CHANSSARD	D. CAHELO-ROUX
3	18/12/2021	Modifications rubrique 1510	A. LOYE Y. MOUILLEAU	C. CHANSSARD	D. CAHELO-ROUX
2	06/12/2021	Nouveau tableau ICPE	A. LOYE Y. MOUILLEAU	C. CHANSSARD	D. CAHELO-ROUX
1	12/10/2021	Edition originale complétée	A. LOYE Y. MOUILLEAU	C. CHANSSARD	D. CAHELO-ROUX
0b	11/10/2021	Edition originale commentée	A. LOYE Y. MOUILLEAU	C. CHANSSARD	D. CAHELO-ROUX
0	03/09/2021	Edition originale	A. LOYE Y. MOUILLEAU	C. CHANSSARD	D. CAHELO-ROUX
-	29/07/2021	Draft	A. LOYE Y. MOUILLEAU	C. CHANSSARD	D. CAHELO-ROUX
Rév	Date JJ/MM/AA	OBJET	REDIGE (nom & visa)	VERIFIE (nom & visa)	APPROUVE (nom & visa)
REVISIONS DU DOCUMENT					

Les textes modifiés dans la dernière révision sont indiqués par un trait vertical dans la marge

Ce document et les informations qu'il contient sont propriété de TECHNIP France S.A.S, société détenue par Technip Energies N.V. Il ne doit pas être utilisé à d'autres fins que celles pour lesquelles il a été remis. **Copyright TECHNIP France – Tous droits réservés.**

Partie A : Description du projet et du site CHRYSO

SOMMAIRE

PARTIE A	1
DESCRIPTION DU PROJET ET DU SITE CHRYSO	1
SOMMAIRE	2
1. Introduction – Contexte du dossier	5
2. Identité du signataire	6
3. Présentation de la société	7
3.1 <i>Présentation de CHRYSO et du site de Sermaises</i>	7
3.1.1 Présentation du groupe CHRYSO	7
3.1.2 L'usine de Sermaises	8
4. Description de l'environnement du site	11
4.1 <i>L'environnement humain</i>	11
4.1.1 Infrastructures de transport	11
4.1.2 Zone d'habitations voisines	12
4.1.3 Etablissements Recevant du Public (E.R.P.), zones de loisirs, commerces, surfaces de vente, rassemblement de personnes	13
4.2 <i>L'environnement industriel</i>	15
4.3 <i>L'environnement naturel</i>	16
4.3.1 Climatologie	16
4.3.2 Foudre	17
4.3.3 Géologie et hydrogéologie des lieux	17
4.3.4 Réseau hydrographique	18
4.3.5 Topographie du site	19
4.3.6 Ecologie	19
4.3.7 Sismicité	19
4.3.8 Mouvements de terrain	20
4.3.9 Inondation	20
5. DESCRIPTION DU SITE ET DES INSTALLATIONS	21
5.1 <i>Présentation du site actuel</i>	21
5.2 <i>Historique du terrain</i>	22
5.3 <i>Description des installations et de leur fonctionnement</i>	28
5.3.1 Atelier « Colorants »	28

Partie A : Description du projet et du site CHRYSO

5.4	Atelier « Polymères »	33
5.5	Atelier « Adjuvants chlorés / agents de mouture »	35
5.6	Atelier « Adjuvants non chlorés »	36
5.7	Atelier « Huiles de démoulages » et « Spéciaux »	39
5.8	Atelier « Conditionnement »	41
5.9	Atelier « Formulation ATEX » (ex-Lallio)	43
5.10	Installations connexes	44
5.10.1	Station de lavage	44
5.10.2	Déchetterie	45
5.10.3	Stockages divers	46
5.10.4	Galerie technique souterraine	46
5.11	Stockages	47
5.11.1	Stockages vrac	47
5.11.2	Produits conditionnés	49
5.11.3	Produits finis stockés en GRV	51
5.12	Utilités	52
5.12.1	Alimentations en énergie	52
5.12.2	Production de chaleur	52
5.12.3	Production de froid	53
5.12.4	Poste de charges d'accumulateurs	54
5.12.5	Localisations	54
6.	Présentation du projet CAPPABEAUCE	55
6.1	Généralités	55
6.2	Propriété du terrain	55
6.3	Intégration du projet dans les plans d'urbanisme	55
6.4	Installations projetées	57
6.4.1	Généralités	57
6.4.2	Implantations et autres données	58
7.	Activités soumises à autorisation environnementale	61
7.1	Activités classées pour la protection de l'environnement	61
	Toxicité aiguë catégorie 2, pour l'une au moins des voies d'exposition.	66
	Gaz à effet de serre fluorés visés à l'annexe I du règlement (UE) n° 517/2014 relatif aux gaz à effet de serre fluorés et abrogeant le règlement (CE) n° 842/2006 ou substances qui appauvrissent la couche d'ozone visées par le règlement (CE) n° 1005/2009 (fabrication, emploi, stockage)	66

Partie A : Description du projet et du site CHRYSO

Entrepôts couverts (stockage de matières ou produits combustibles en quantité supérieure à 500 t dans des), à l'exception des dépôts utilisés au stockage de catégories de matières, produits ou substances relevant, par ailleurs, de la présente nomenclature, des bâtiments destinés exclusivement au remisage des véhicules à moteur et de leur remorque, des établissements recevant du public et des entrepôts frigorifiques	66
7.2 <i>Installations, ouvrages, travaux et activités</i>	67
7.3 <i>Situation vis-à-vis de la directive SEVESO III (article R.511-10 du code de l'environnement)</i>	67
7.4 <i>Situation vis-à-vis de la directive IED (directive 2010/75/UE)</i>	68
7.5 <i>Projet vise par l'article R121-2 du code de l'environnement</i>	68
7.6 <i>Projet vise par l'article R122-2 du code de l'environnement</i>	69
7.7 <i>Situation vis-à-vis de la demande de dérogation à l'article L-411-1</i>	69
8. Capacités techniques et financières	70
8.1 <i>Capacités techniques</i>	70
8.2 <i>Capacités financières</i>	71
9. Demande de dérogation a l'échelle des plans	73
10. Dénomination précise des auteurs de l'étude	74
11. Annexes	75
11.1 <i>Annexe A1 : Plan au 1/25 000ème</i>	75
11.2 <i>Annexe A2 : Plans du site</i>	75
11.2.1 <i>Annexe A2.1 : Plan de masse de l'usine incluant le projet et l'affectation des constructions et terrains avoisinants</i>	75
11.2.2 <i>Annexe A2.2 : Plan d'ensemble avec le tracé des réseaux secs</i>	75
11.2.3 <i>Annexe A2.3 : Plan d'ensemble avec le tracé des réseaux humides</i>	75
11.2.4 <i>Annexe A2.4 : Plan d'ensemble avec le tracé du réseau gaz</i>	75
11.3 <i>Annexe A3 : Le règlement de la zone UI ainsi que la carte de zonage du PLU</i>	75

Partie A : Description du projet et du site CHRYSO

1. INTRODUCTION – CONTEXTE DU DOSSIER

La société CHRYSO France, sur son site de production de SERMAISES du LOIRET (45) envisage d'implanter un nouveau process de fabrication. Ce projet, dénommé «CAPPABEAUCE», a pour objectif de maintenir la compétitivité du site et de pérenniser l'emploi sur son implantation historique.

Pour la fabrication d'adjuvants, CHRYSO utilise des « bases » qui sont aujourd'hui fabriquées sur le site par un processus de post-estérification. Le nouveau procédé permettra de fabriquer les mêmes bases par un processus dit de seconde génération, plus rapide et moins consommateur de chaleur. Ces procédés sont déjà connus et maîtrisés au niveau du groupe qui dispose d'installations identiques sur ses sites Turques, indiens et en Afrique du sud.

Ce process sera implanté dans les bâtiments existants sur le site, sans transformation majeure, à l'exception de quelques zones techniques.

Afin de porter à la connaissance du Préfet les impacts des modifications associées à ce projet CAPPABEAUCE, CHRYSO constitue un dossier de demande d'autorisation environnementale.

Ce dossier se compose de plusieurs parties :

- La présente partie A porte sur la description du projet et du site CHRYSO ;
- La partie B étudie les impacts des installations du site sur l'environnement ;
- La partie C étudie les dangers associés aux produits, équipements et procédés mis en œuvre dans ces installations.

Partie A : Description du projet et du site CHRYSO

2. IDENTITÉ DU SIGNATAIRE

Le présent dossier est porté par la société CHRYSO dont les données juridiques sont reprises dans le tableau suivant.

Raison sociale	CHRYSO France
Forme juridique	Société par Actions Simplifiée (SAS)
Adresse du siège social	19 Place de la Résistance 92445 Issy-les-Moulineaux
Adresse de l'établissement objet du présent dossier	Zone Industrielle 7 Rue de l'Europe 45300 SERMAISES du LOIRET
Téléphone	02 38 34 58 00
N° SIRET	964 200 497 00029
N° RCS	RCS Orléans 964 200 497
Code NAF	2059 Z
Activité	Fabrication d'autres produits chimiques n.c.a.
Nom, prénom et qualité du signataire	Monsieur Thierry BERNARD Président
Personne en charge du suivi du dossier	Christophe AUGER /Anne LANDRY

Tableau 1 : Identité du déclarant

Partie A : Description du projet et du site CHRYSO

3. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

3.1 Présentation de CHRYSO et du site de Sermaises

3.1.1 Présentation du groupe CHRYSO

Créée en 1942, la société CHRYSOLEUM produisait initialement des huiles pour moteur dans les Hauts de Seine. En 1963, apparaissent les premières huiles de démoulage pour l'industrie de la préfabrication du béton, puis les premiers adjuvants destinés à cette industrie. Dès 1965, la société prend le nom de CHRYSO, et implante son unité de production en 1968 à Sermaises, à laquelle s'ajoute celle de Malestroit (Morbihan) en 1971. En 1975, CHRYSO étend sa gamme sur le marché des adjuvants pour le béton prêt à l'emploi. Depuis, l'activité s'est développée sur la spécialité de l'adjuvantation, avec des essais de diversification dans les mastics et les résines époxy, deux métiers aujourd'hui sortis du giron de CHRYSO.

De 1982 à 2001, CHRYSO fait partie du groupe LAFARGE puis de 2001 à 2014, CHRYSO est intégrée au groupe MATERIS, leader mondial des minéraux industriels et un des leaders mondiaux de la chimie pour matériaux de construction. Depuis le 1er novembre 2014, le groupe CHRYSO est autonome. Son actionnaire de référence est actuellement le fonds d'investissement Cinven. Le groupe est actuellement en cours de rachat par le groupe St Gobain.

Leader sur le marché français, le groupe CHRYSO est une industrie spécialisée dans la chimie des matériaux de construction qui produit principalement :

- des adjuvants pour le béton,
- des agents de démoulage,
- des solutions décoratives pour bétons,
- des additifs pour le ciment & la chape.

CHRYSO maîtrise toutes les étapes du métier d'adjuvantier : les équipes assurent la conception, la fabrication, la vente et la livraison des produits ainsi que différents services associés (installations de dosage, assistance technique...).

Quelques chiffres concernant le groupe CHRYSO sont présentés sur la figure ci-dessous :



Figure 1 : Chiffres clés du groupe CHRYSO

Partie A : Description du projet et du site CHRYSO

3.1.2 L'usine de Sermaises

L'usine de Sermaises est l'unité de production la plus complète du Groupe. En 2018, le site de Sermaises a fêté ses 50 ans.

On y trouve des ateliers permettant de fabriquer un très large éventail de la gamme de produits CHRYSO.

Ci-dessous sont présentés quelques chiffres clés de l'usine de Sermaises :

- Effectif de Sermaises : 217 personnes,
- 272 Produits Finis ou Semi-Finis différents fabriqués,
- 4000 Références commerciales vendues (Hors Colorants),
- Une capacité de production > 120 000 T/an.

Le site est implanté au Sud-Est de la commune de SERMAISES dans le département du LOIRET (45), dans une zone à caractère industriel.

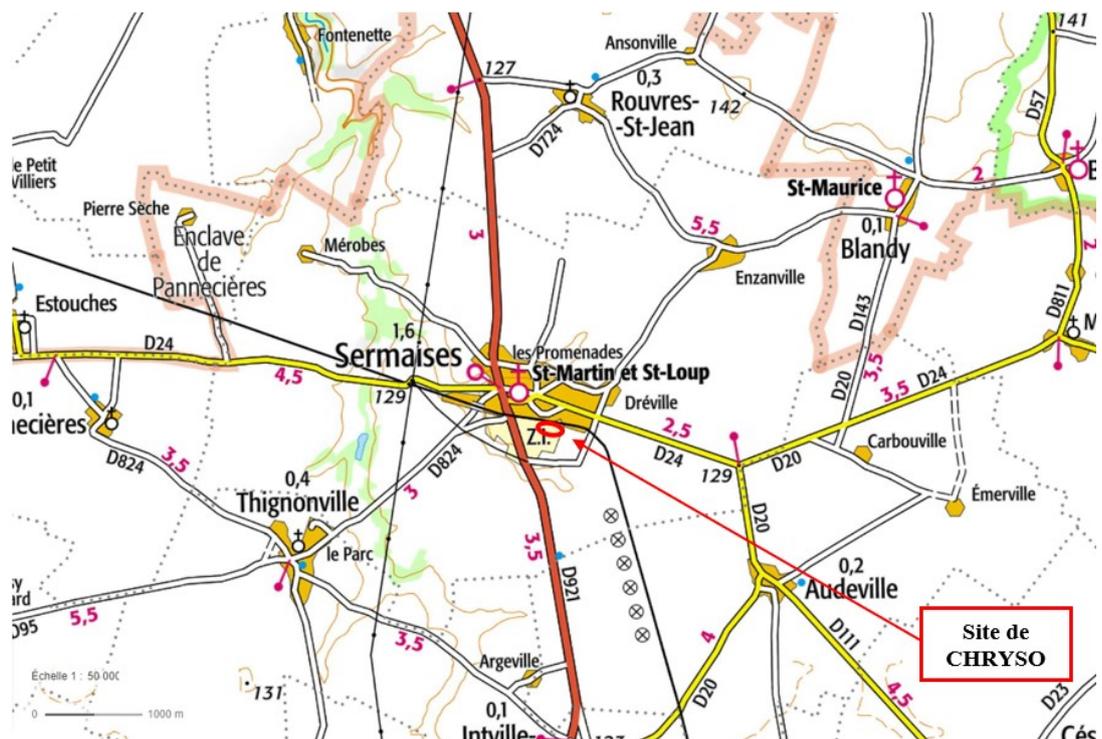


Figure 2 : Localisation du site

Des plans sont disponibles en annexe A1 (1/25 000ème) et annexe A2 (plans du site).

L'annexe A2 est composée de plusieurs plans :

- Annexe A2.1 : Plan de masse de l'usine incluant le projet et l'affectation des constructions et terrains avoisinants,
- Annexe A2.2 : Plan d'ensemble avec le tracé des réseaux secs,
- Annexe A2.3 : Plan d'ensemble avec le tracé des réseaux humides,
- Annexe A2.4 : Plan d'ensemble avec le tracé du réseau gaz.

Partie A : Description du projet et du site CHRYSO

Le site de CHRYSO est situé sur les parcelles cadastrales n°238, 239, 240, 415, 467, 541, 542, 544, 545, 546, 548, 592, 622, 677 et 668 de la section 0G et 1115 de la section 0H de la commune de Sermaises. La surface globale est de 65 651 m². Le projet sera situé au sein du site actuel dans un atelier existant et ne modifiera pas le périmètre du site. Ces parcelles sont propriétés de CHRYSO.

Le terrain est délimité :

- au nord, par une voie ferrée désaffectée,
- à l'ouest, par la société AXERREAL,
- à l'est, par la rue du Croc aux Renards
- au sud, par la rue de l'Europe

L'accès au site se fait au sud depuis la rue de l'Europe. L'entrée sur le site est règlementée (poste de garde). La circulation dans l'établissement est règlementée et limitée.



Figure 3 : Implantation du site CHRYSO

Partie A : Description du projet et du site CHRYSO



Figure 4 : Vue aérienne du site

Les activités actuelles de CHRYSO soumises à la réglementation ICPE sont détaillées dans le paragraphe 7.

Partie A : Description du projet et du site CHRYSO

4. DESCRIPTION DE L'ENVIRONNEMENT DU SITE

4.1 L'environnement humain

4.1.1 Infrastructures de transport

Les infrastructures de transport desservant le site de CHRYSO sont les suivantes :

- La D921, autrement nommée Rue de Paris en direction du Nord et route de Pithiviers en direction du Sud,
- La D24, autrement nommée Route de Malesherbes en direction de l'Est et Rue de Chartres en direction de l'Ouest.

Les deux routes départementales sont présentées sur la figure suivante :



Figure 5 : Infrastructures de transport autour du site CHRYSO

4.1.1.1 Axes routiers

Les voies routières à proximité du site de CHRYSO sont les suivantes :

- La Rue de l'Europe, située en limite sud du site,
- La D24 (route de Malesherbes et rue de Chartres), située à 150 m au nord du site, pour laquelle le trafic associé est de 1538 véhicules à l'est de Sermaises dont 9,9 % de poids lourds et 987 à l'ouest de Sermaises dont 11,5 % de poids lourds,
- La D921 (route de Pithiviers et rue de Paris), située à 250 m à l'ouest du site, pour laquelle le trafic est de 6 749 au niveau de Engenville dont 8,9 % de poids lourds et 5 060 au niveau de Rouvre-Saint-Jean dont 14,8 % de poids lourds.

En termes d'usages, ces voies reçoivent un trafic de véhicules légers et de poids lourds.

Partie A : Description du projet et du site CHRYSO

4.1.1.2 Axes ferroviaires

Aucune voie ferrée dédiée au transport de personnes n'est située dans l'environnement du site. Les gares les plus proches sont celles de Pithiviers et Monnerville, situées à environ 15 km du site. La voie ferrée au nord du site est désaffectée.

4.1.1.3 Voies aériennes

Les aéroports ou aérodromes les plus proches du site de CHRYSO sont les suivants :

- l'aérodrome de Pithiviers à 15 km au Sud du site de CHRYSO,
- l'aérodrome d'Etampes – Mondésir à 13 km au Nord-ouest du site de CHRYSO,
- l'aéroport de Paris-Orly à environ 50 km au Nord de Sermaises.

4.1.1.4 Voies fluviales

Aucune voie fluviale n'est située dans l'environnement du site de CHRYSO.

4.1.2 Zone d'habitations voisines

L'établissement de CHRYSO est situé sur la commune de Sermaises dans le département du Loiret, à environ 200 m du centre-ville de Sermaises.

La majorité de l'habitat de la commune de Sermaises est de type pavillonnaire. La commune compte 767 logements, dont 700 résidences principales, 20 résidences secondaires et 47 logements vacants (*d'après l'enquête annuelle de recensement de 2017, réalisée par l'INSEE*).

L'environnement du site de CHRYSO est caractérisé par une zone industrielle dans l'environnement proche du site et un tissu urbain discontinu au nord du site. Les premières habitations sont situées à 60 m du site. La zone industrielle et le tissu urbain sont entourés de terres arables.

Partie A : Description du projet et du site CHRYSO

4.1.3 Etablissements Recevant du Public (E.R.P.), zones de loisirs, commerces, surfaces de vente, rassemblement de personnes

Les E.R.P., zones de loisirs, commerces, surfaces de vente et zones de rassemblement de personnes à proximité du site de CHRYSO sont présentés dans le tableau et la figure ci-après :

Nature de l'installation	Activité	Situation géographique		Commentaires
		Localisation par rapport au site	Distance (m) par rapport au site	
SALLE CULTURELLE	/	Nord	50	Capacité d'accueil de 598 personnes
Caserne pompiers SERMAISES	Caserne pompiers	Est	100	Une vingtaine de sapeurs-pompiers volontaires
Stade de Sermaises	Stade	Nord	165	6 600 m ² - 100 places de parking
Ecole élémentaire de Sermaises	Ecole	Ouest	500	>100 personnes
Ecole maternelle de Sermaises	Ecole	Ouest	550	

Tableau 2 : E.R.P., zones de loisirs ou de rassemblement, commerces à proximité du site

Partie A : Description du projet et du site CHRYSO



Figure 6 : Positionnement du site dans son contexte urbain - Source Géoportail

Partie A : Description du projet et du site CHRYSO

4.2 L'environnement industriel

Les installations industrielles situées à proximité du site de CHRYSO de Sermaises, sont indiquées dans le tableau suivant :

Nature de l'installation	Activité	Situation géographique		Commentaires
		Localisation par rapport au site	Distance (m) par rapport au site	
LN Gaz	Stockage de GNL	sur le site CHRYSO		-
AXEREAL	Coopérative agricole et agroalimentaire	Ouest	En limite de propriété	En cours de vente
FLAMARION	Maison d'édition généraliste	Sud	20	176 personnes
GESTAMP SOFEDIT	Sous-traitant automobile	Ouest	100	-
GROUPE METHIVIERS	Sté de vente de machine agricole	Est	100	-
INTERFORUM	Sté de distribution de livre	Sud	120	-

Tableau 3 : Les installations industrielles situées à proximité du site de CHRYSO

Deux sites classés ICPE sont situés à proximité du site de CHRYSO selon la base de données des installations classées sur le site Géorisques (site internet qui référence les sites relevant du régime de l'autorisation ou de l'enregistrement). Il s'agit de la société Flammarion (UD Union Distribution), classée à autorisation et la société Sofedit SAS classée à enregistrement.



Figure 7 : Localisation des sites ICPE voisins

Ce document et les informations qu'il contient sont propriété de TECHNIP France S.A.S, société détenue par Technip Energies N.V. Il ne doit pas être utilisé à d'autres fins que celles pour lesquelles il a été remis. **Copyright TECHNIP France – Tous droits réservés.**

Partie A : Description du projet et du site CHRYSO

A noter également la présence d'une installation de stockage de GNL sur le site CHRYSO, située au nord-est du site, exploitée par LN Gaz sans présence permanente de personnel. CHRYSO utilise le GNL pour l'alimentation des chaudières 2 et 4.

4.3 L'environnement naturel

Les données présentées ci-après, à l'exception de la rose des vents, proviennent de la station météorologique¹ de Méréville (91), située à environ 8,5 km au nord-ouest du projet. Les moyennes sont effectuées sur la période de 1981 à 2010.

4.3.1 Climatologie

4.3.1.1 Vents

La rose des vents de la station d'Orléans Bricy, située à environ 45 km au sud-ouest du site, sur la période de 1981 à 2000 est présentée ci-dessous :

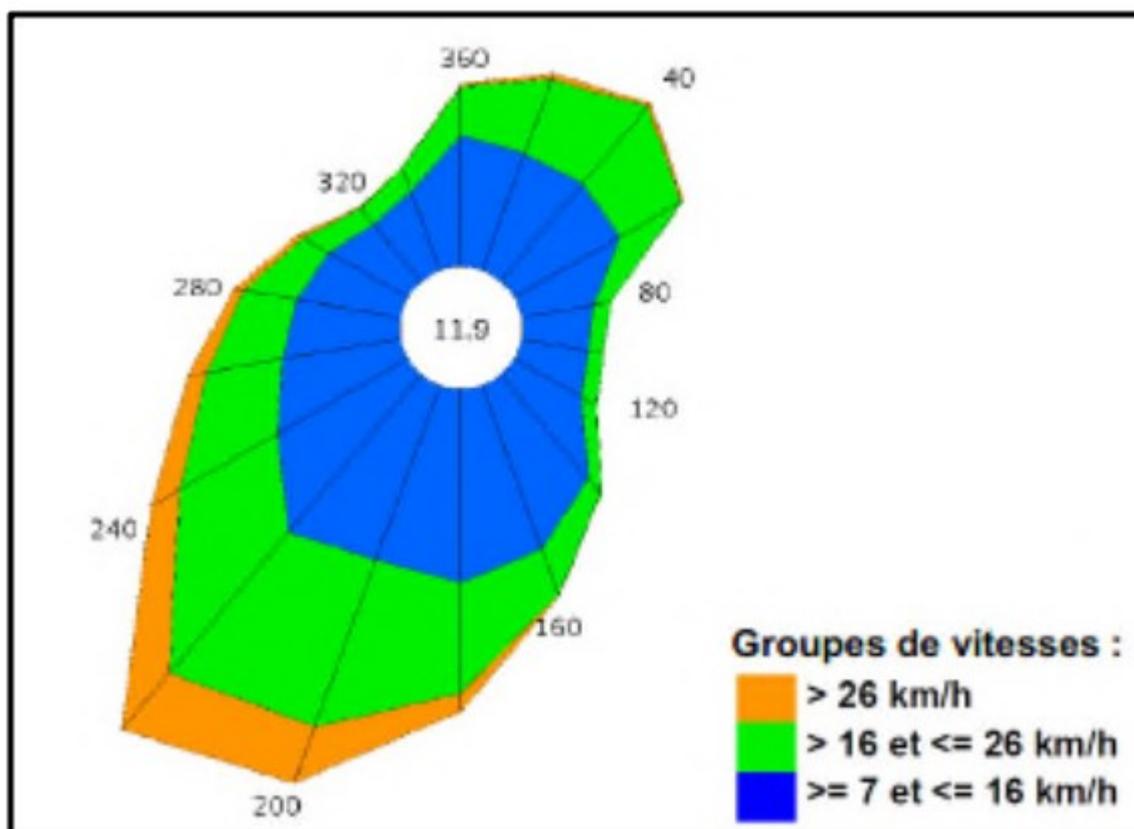


Figure 8 : Rose des vents à Orléans Bricy

Les vents dominants proviennent du secteur Sud-Ouest.

¹ Source : Météo France

Partie A : Description du projet et du site CHRYSO

4.3.1.2 Températures

Les normales et records de températures relevées sur la station de Méréville (91), située à environ 8,5 km au nord-ouest du projet, sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Température minimale moyenne :	6,4 °C
Température minimale record :	-18 °C
Température maximale moyenne :	15,9 °C
Température maximale record :	42 °C

Tableau 4 : Normales et records de températures sur la station de Méréville (91)

4.3.1.3 Précipitations

Les normales et records de précipitations relevés sur la station de Méréville (91), située à environ 8,5 km au nord-ouest du projet, sont présentés dans le tableau suivant.

Hauteur moyenne de précipitation sur l'année :	639,1 mm
Nombre annuel de jours avec précipitations :	114,4 j
Hauteurs moyennes mensuelles :	de 43,5 mm à 65,3 mm
Hauteur maximale des précipitations en 24 h :	68,5 mm

Tableau 5 : Normales et records de précipitations sur la station de Méréville (91)

4.3.2 Foudre

La meilleure représentation actuelle de l'activité orageuse est la densité d'arcs qui est le nombre d'arcs de foudre au sol par km² par an. La densité d'arcs à Sermaises est de 1,03 arc par an et par km² pour une moyenne en France de 1,57.

Le risque de foudre sur la commune de Sermaises est par conséquent faible comparé à la moyenne française.

Un coup de foudre est susceptible d'entraîner des dégâts mineurs sur les installations, et peut éventuellement initier un incendie.

4.3.3 Géologie et hydrogéologie des lieux

Les coupes des forages réalisés sur la commune de Sermaises permettent de connaître avec précision la nature du sous-sol.

L'ensemble de la zone industrielle du Croc aux Renards est situé sur du calcaire de Pithiviers. Ce calcaire est de sédimentation lacustre et se trouve sur une profondeur de 50 à 55 mètres. C'est un calcaire beige à gris, induré, souvent fossilifère.

Sous les assises de ce calcaire lacustre de l'aquitainien et du stampien apparaissent les sables et grès de Fontainebleau, puis du calcaire de Brie, des argiles vertes de Romainville et enfin du calcaire de Champigny.

Partie A : Description du projet et du site CHRYSO

Les sables ont été atteints par les forages agricoles ainsi que par le forage Rodalex. Au niveau de l'ancien forage d'alimentation en eau potable de Sermaises (profondeur 128 m), la coupe lithologique a conduit à la connaissance plus précise de la géologie du lieu:

- de 0 à 57 m : Calcaire de Beauce
- de 57 à 105 m : Sables de Fontainebleau avec 5 m de Molasse d'Etréchy à la base.
- de 105 à 118 m : Calcaire de Brie
- de 118 à 127 m : Argiles de Romainville
- de 127 à 128 m : Calcaire de Champigny

Les sables de Fontainebleau, d'origine marine, sont transgressifs sur le calcaire de Brie de 5 m d'épaisseur.

Le calcaire de Brie repose sur les argiles vertes de Romainville (12 m d'épaisseur) qui recouvrent le calcaire de Champigny. Celui-ci, d'après le forage pétrolier de Césarville se situerait à 165 – 170 mètres de profondeur.

D'un point de vue hydrogéologique, les masses d'eau susceptibles d'être présentes au droit du site sont successivement : la masse d'eau « calcaires tertiaires libres de Beauce » et la masse d'eau « Albien-Néocomien captif ». la première nappe est située à environ 31 m de profondeur par rapport à la surface du sol au niveau du site de CHRYSO.

4.3.4 Réseau hydrographique

Le réseau hydrographique du secteur étudié est constitué par :

- *L'Eclimont*, situé à environ 4,4 km au nord-ouest du site,
- *La Juine*, située à environ 8,1 km à l'ouest du site,
- *La Velvette*, située à environ 12 km au nord-est du site,
- *L'Essonne*, située à environ 15 km à l'est du site.

Caractéristiques générales de L'Essonne

Longue de 101,1 km, l'Essonne se forme dans le plateau du Gâtinais, sur la limite entre La Neuville-sur-Essonnes et Aunay-la-Rivière par la confluence de deux rivières, l'Œuf, qui prend sa source près de Chilleurs-aux-Bois (Loiret) à 130 m d'altitude et la Rimarde, qui prend sa source près de Nibelle (Loiret) aux alentours du belvédère des Caillettes (170 m d'altitude). Elle arrose notamment Le Malesherbois, La Ferté-Alais et Corbeil-Essonnes où elle se jette dans la Seine.

Qualité des eaux

La qualité des eaux de *L'Essonne* en 2018 au niveau du site a été étudiée à partir des stations suivantes:

- La station « L'Essonne à Estouy 1 » (en amont du site) :
 - Etat écologique : moyen
 - Polluants spécifiques : bon état
- La station « L'Essonne à Buno-Bonnevaux 2 » (en aval du site) :
 - Etat écologique : bon
 - Polluants spécifiques : bon état

Partie A : Description du projet et du site CHRYSO

Faune

Un inventaire des espèces a été réalisé au niveau de la station « L'Essonne à Buno-Bonnevaux 2 ». Les données récoltées proviennent d'une pêche partielle. Les espèces trouvées sont les suivantes : l'anguille d'Europe, la Bouvière, le Brochet, le Chabot, le Chevaine, l'écrevisse américaine, l'épinochette, le gardon, le goujon, la gremlle, la lamproie de planer, la loche franche, la perche, le vairon et la vandoise.

4.3.5 Topographie du site

La commune de Sermaises est située à une altitude moyenne de 125 m. L'environnement du site ne présente pas de relief particulier.

4.3.6 Ecologie

Aucune zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) n'est recensée dans un rayon de 3 km autour du site. La première ZNIEFF rencontrée est la ZNIEFF de type I « Pelouses de la ferme de l'hôpital aux Peronnettes » située à 4,5 km au nord-ouest du site.

De même, la zone NATURA 2000 la plus proche est la zone « pelouses calcaires de la haute vallée de la Juine » située à 4,5 km au nord-ouest du site.

4.3.7 Sismicité

Le zonage sismique de la France², en vigueur depuis le 1er mai 2011, est défini par le décret n°2010-1255 du 22 octobre 2010 et modifié par le **décret n° 2015-5 du 6 janvier 2015**.

Il découpe la France en cinq zones de sismicité croissante (voir figure en page suivante) :

- Zone 1 : sismicité très faible,
- Zone 2 : sismicité faible,
- Zone 3 : sismicité modérée,
- Zone 4 : sismicité moyenne,
- Zone 5 : sismicité forte.

Selon ce zonage, la commune de Sermaises est classée en zone de sismicité « très faible. ».

² *Source* : <https://www.georisques.gouv.fr/articles-risques/aleea-et-risque-sismique#carte-du-zonage-reglementaire>

Ce document et les informations qu'il contient sont propriété de TECHNIP France S.A.S, société détenue par Technip Energies N.V. Il ne doit pas être utilisé à d'autres fins que celles pour lesquelles il a été remis. **Copyright TECHNIP France – Tous droits réservés.**

Partie A : Description du projet et du site CHRYSO

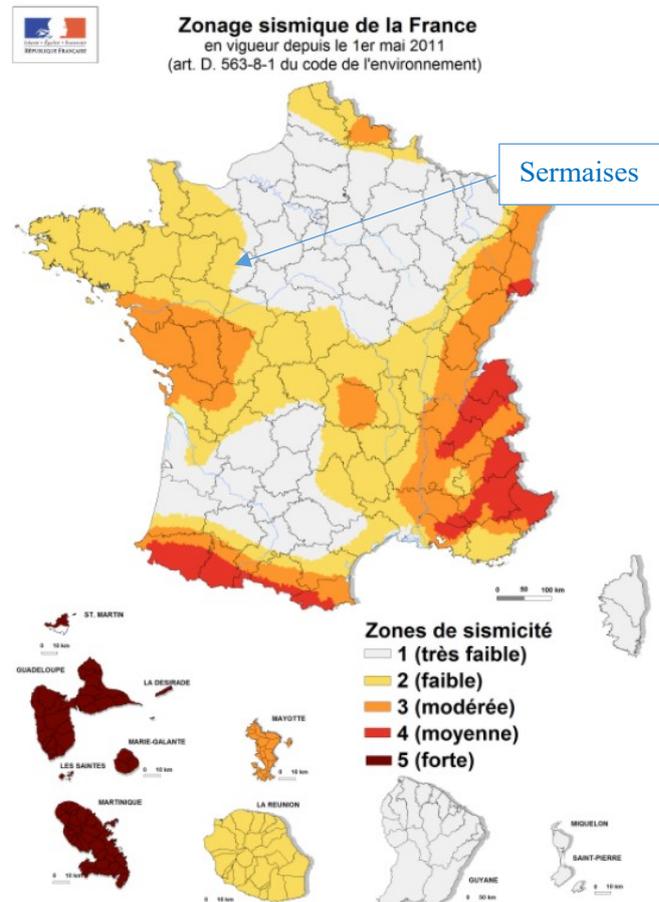


Figure 9 : Zonage sismique en France

4.3.8 Mouvements de terrain

La commune de Sermaises n'est pas couverte par un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) pour les mouvements différentiels de terrain liés au phénomène de retrait-gonflement des sols argileux.

Toutefois, d'après la carte des mouvements de terrain du BRGM, quatre mouvements de terrain ont été recensés sur la commune de Sermaises (source : InfoTerre). Il s'agit de 4 effondrements d'origine inconnu, sans victime ni effets sur des biens. Le mouvement de terrain le plus proche est situé à 1 200 m du site de CHRYSO.

4.3.9 Inondation

Selon Géorisques, la commune de Sermaises n'est pas située dans un territoire à risque important d'inondation (TRI). La commune n'est pas soumise à un plan de prévention des risques inondation et ne fait pas l'objet d'un programme de prévention.

Partie A : Description du projet et du site CHRYSO

5. DESCRIPTION DU SITE ET DES INSTALLATIONS

5.1 Présentation du site actuel

CHRYSO exerce sur son site de Sermaises une activité de concepteur, fabricant et vendeur de produits chimiques à destination des matériaux de construction (bétons, ciments, plâtres, ...) :

- Produits de démoulage,
- Plastifiants, superplastifiants, accélérateurs, hydrofuges,
- Produits spéciaux (désactivants, produits de cure, fibres),
- Agents de mouture,
- Colorants.

L'implantation des différents ateliers nécessaires à la production est présentée sur la figure suivante.

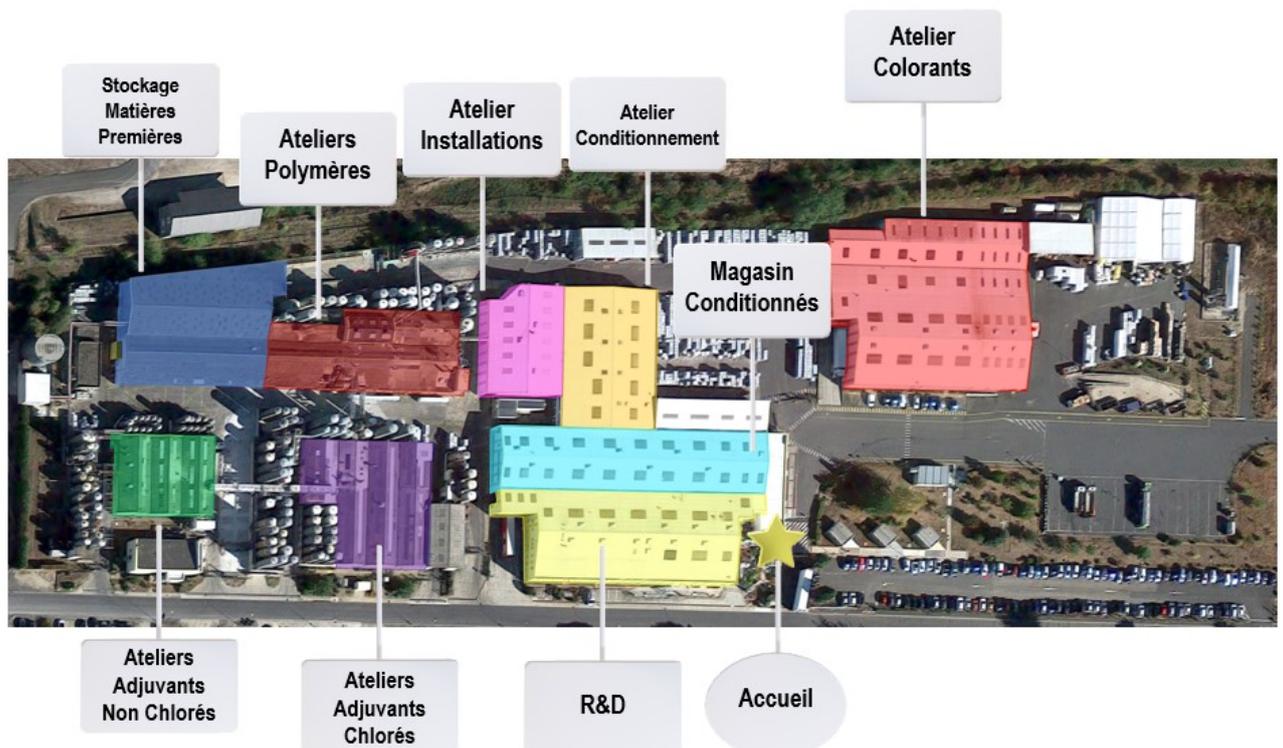


Figure 10 : Implantation des ateliers de CHRYSO

En plus des activités de fabrication, CHRYSO exerce sur son site des activités connexes :

- Production de chaud grâce à deux chaufferies contenant trois chaudières en fonctionnement au total,
- Production de froid grâce aux tours aéroréfrigérantes et aux équipements frigorifiques,
- Stockages de matières premières en vrac et conditionnées et des produits finis en vrac et conditionnés,
- Station de lavage camions vrac,
- Evapoconcentrateur,
- Local de charge batteries des chariots élévateurs.

Partie A : Description du projet et du site CHRYSO

5.2 Historique du terrain

Le site de CHRYSO est implanté sur la commune de SERMAISES depuis 1970.

Les vues aériennes présentées ci-après sont des données de l'IGN, mises à la disposition sur le site remonterletemps.ign.fr.

La vue aérienne présentée ci-après a été prise en 1946 et montre que la zone industrielle de Sermaises était initialement une zone agricole. Une vue aérienne prise en 1961 ne montre pas d'évolution quant à l'usage du sol au niveau du terrain d'implantation de la société CHRYSO.



Figure 11 : Vue aérienne – 1946

Les deux vues aériennes suivantes datent de 1970 et 1975. La première prise de vue montre le développement de la zone industrielle de Sermaises. Pour rappel, le site de CHRYSO est en exploitation depuis 1970. La photographie de 1975 permet d'illustrer plus précisément le site de CHRYSO. Les bâtiments actuels « ateliers adjuvants non chlorés », « ateliers adjuvants chlorés », « stockage matières premières » et « ateliers polymères » et des cuves de stockage étaient implantés sur le site (un plan d'implantation des ateliers du site actuel est présenté dans le paragraphe 5.1 suivant). La partie ouest du site n'existait pas.

Partie A : Description du projet et du site CHRYSO



Figure 12 : Vue aérienne 1970



Figure 13 : Vue aérienne 1975

Ce document et les informations qu'il contient sont propriété de TECHNIP France S.A.S, société détenue par Technip Energies N.V. Il ne doit pas être utilisé à d'autres fins que celles pour lesquelles il a été remis. **Copyright TECHNIP France – Tous droits réservés.**

Partie A : Description du projet et du site CHRYSO

Les photographies aériennes prises régulièrement ne montrent pas d'évolution du site jusqu'en 1990. La photographie aérienne présentée sur la figure suivante montre le développement du site de CHRYSO sur la parcelle ouest. Les constructions correspondent aux bâtiments « R&D » et « atelier installations » actuels (voir plan d'implantation des ateliers actuels §5.1).



Figure 14 : Vue aérienne 1990

Partie A : Description du projet et du site CHRYSO

La photographie suivante, datant de 1993, montre l'agrandissement du bâtiment actuel « R&D » pour intégrer le bâtiment « magasin conditionnés ».



Figure 15 : Vue aérienne 1993

Partie A : Description du projet et du site CHRYSO

Deux nouveaux bâtiments sont illustrés sur la vue aérienne datant de 1994 : les bâtiments actuels « atelier conditionnement » et une partie de l'« atelier colorants ».



Figure 16 : Vue aérienne 1994

Partie A : Description du projet et du site CHRYSO

La photographie aérienne de 2006 montre l'extension du bâtiment actuel « atelier colorants » et l'aménagement du parking.



Figure 17 : Vue aérienne 2006

Les dernières prises de vue disponibles sur le site de l'IGN, datant de 2011 et 2013, ne montrent pas de modification significative du site entre 2006 et 2013.

La vue aérienne du site actuel disponible ci-dessous montre l'évolution du site depuis 2006, incluant le restaurant d'entreprise et des vestiaires extérieurs.



Figure 18 : Vue aérienne du site actuel

Ce document et les informations qu'il contient sont propriété de TECHNIP France S.A.S, société détenue par Technip Energies N.V. Il ne doit pas être utilisé à d'autres fins que celles pour lesquelles il a été remis. **Copyright TECHNIP France – Tous droits réservés.**

Partie A : Description du projet et du site CHRYSO

5.3 Description des installations et de leur fonctionnement

La description des installations reportée au fil des sous chapitres suivants porte sur :

- les procédés exploités dans les ateliers,
- des installations connexes,
- puis sur les installations de stockages
- et enfin sur les utilités.

5.3.1 Atelier « Colorants »

Plusieurs types de produits sont fabriqués à l'atelier Colorants :

- des colorants, qui donnent une pigmentation aux matériaux,
- des désactivants de surface qui peuvent attaquer la partie superficielle des matériaux pour laisser apparaître les granulats.

Ils sont fabriqués sous deux formes :

- en poudres (à base de poudres minérales ou organiques) ;
- en « slurries » (liquides et poudres minérales).

Les matières premières solides sont stockées en sacs ou en big-bag. Les matières premières liquides sont stockées en fûts ou en varitainers.

Parmi les matières premières liquide, il convient de considérer le SPIRDANE D60 qui est un liquide combustible, classé selon la rubrique 1436. La quantité maximale de SPIRDANE D60 stockée est de 1 000 litres (en varitainer sur Plate-forme de fabrication « Slurries »).

Pour mémoire, l'atelier emploie aussi des matières premières toxiques.

Enfin, le laboratoire « colorant » permet de réaliser les essais et contrôles.

5.3.1.1 Atelier Colorants- fabrication des poudres

Les procédés sont schématisés en figure suivante.

Partie A : Description du projet et du site CHRYSO

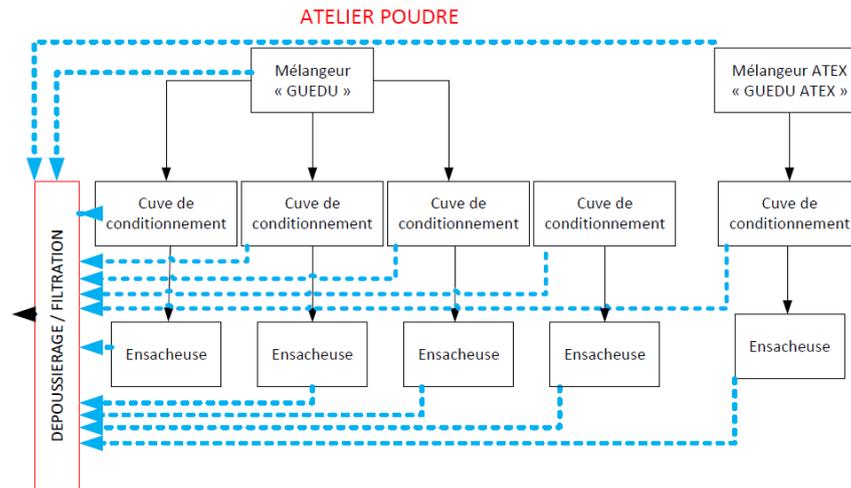


Figure 19 : Atelier Colorant- Fabrication des poudres – Schéma simplifié de procédé

Sur la figure suivante, sont ensuite successivement présentés :

- le mélangeur à poudres « GUEDU »,
- l'équipement de conditionnement,
- et l'extracteur de poussières (classé ATEX), situé à l'arrière du bâtiment.



Mélangeur



Mélangeur

Mélangeur

Mélangeur « GUEDU »

Partie A : Description du projet et du site CHRYSO

Conditionnement



Extracteur de poussières



Figure 20 : Atelier Colorant- Fabrication des poudres – Equipements

Différentes informations quant aux produits et équipements par exemple sont regroupées au tableau suivant.

Thèmes abordés	Description Ateliers / Préparation Poudres
Préparation POUDRES	
Matériels employés / poudres	Mélangeurs, Malaxeur (GUEDU) / Ensacheurs contrôlés par un automate asservi (contrôle de la masse via pesons) Lumintech : Concasseur - tamiseur - mélangeur de seau
Produits utilisés dans l'atelier	Colorants poudres (oxydes métalliques) / adjuvants poudres (organique au niveau du GUEDU)
Stockage des produits à proximité des installations	Petite partie des ingrédients amené au fur et à mesure au pieds des ateliers
Description du procédé.	Ajout des différents pigments dans le malaxeur, puis homogénéisation du mélange pour obtenir la teinte souhaitée. Une fois le mélange terminé, l'opérateur réalise un contrôle visuel de l'homogénéité du mélange. Le mélange est ensuite transféré vers l'ensacheuse grâce à un godet, et les opérateurs conditionnent le produit dans les contenants souhaités par le client

Tableau 6 : Atelier Colorants-Fabrication des poudres

5.3.1.2 Atelier Colorants- fabrication des slurries

Les procédés sont schématisés en figure suivante.

Partie A : Description du projet et du site CHRYSO

COLORANTS Slurries

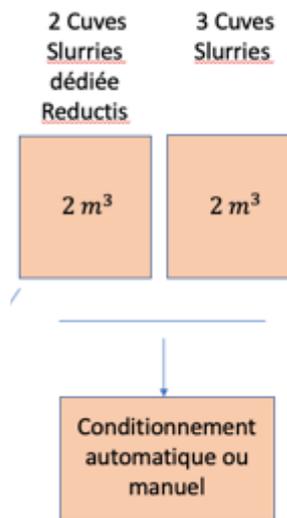


Figure 21 : Atelier Colorant- Fabrication des slurries -Schéma simplifié de procédé

Sur la figure suivante, sont ensuite successivement présentés :

- les mélangeurs,
- et la cuve de stockage de SPIRDANE D60.



Figure 22 : Atelier Colorant- Fabrication des slurries -Equipements

Les autres informations sont regroupées au tableau suivant.

Partie A : Description du projet et du site CHRYSO

Thèmes abordés	Description Ateliers / Préparation Slurries
Préparation SLURRIES (Liquides)	
Matériels employés / slurries	5 cuves de malaxeurs d'environ 2,5t (~2m ³) dont 2 dédiées au CREDUCTIS / Mélangeurs plus petits pour petites quantités / 2 cuves de stockage de produit fini / Conditionnement des bidons de 18L sur chaîne automatisé, autres conditionnements => process manuel Produits livrés dans des containers appelés « ovnis » (volume unitaire de 800 litres)
Produits utilisés dans l'atelier	Chlorure Stanneux Dihydrate, REDUCTIS (classés 4510, 4511), SPIRDANE D60
Stockage des produits à proximité des installations	Petite partie des ingrédients amené au fur et à mesure au pieds des ateliers
Description du procédé.	Mise en solution aqueuse des oxydes avec des agents dispersants, thixotropes et protecteurs. C : Ajout des pigments poudre dans le mélangeur, puis introduction d'eau via la canalisation d'eau courante. Les éventuelles MP liquides nécessaires sont amenées à la pesée au fur et à mesure. Une fois le mélange réalisé, on prélève un échantillon pour attester de la qualité puis on conditionne dans les contenants correspondant à la demande du client

Tableau 7 : Atelier Colorants-Fabrication des slurries

5.3.1.3 Atelier Colorants- Fabrication « LUMINTECH»

L'atelier LUMINTECH est situé au niveau du bâtiment n°7.

Des disques composés de colorants luminescents de type minéral et de microbilles en plastiques (PPMA - poly méthacrylate de méthyle acrylique) sont concassés dans un broyeur à dents afin d'obtenir des matières de granulométrie allant de la poudre au gravillon.

La matière obtenue est ensachée et est destinée à être ajoutée au béton afin qu'il soit luminescent.

Partie A : Description du projet et du site CHRYSO

5.4 Atelier « Polymères »

La fabrication des polymères se fait par batch (par lot) selon trois types de procédés, en suivant les étapes indiquées dans les paragraphes suivants :

1^{ier} procédé : POLYMERISATION PAR POST-ESTERIFICATION

1. Chargement des matières premières, fermeture du réacteur,
2. Distillation sous vide de l'eau présente dans le milieu réactionnel,
3. Vide poussé (50 mbar) et augmentation de la température pour atteindre les conditions de la réaction d'estérification,
4. Réaction d'estérification (cuisson), suivie par chromatographie (prise d'échantillon régulière),
5. Formulation in situ ou transfert du produit pur obtenu vers un mélangeur pour formulation (après refroidissement, ajustement des paramètres pH, extrait sec, etc...)

2^{ième} procédé : POLYMERISATION PAR VOIE de seconde génération

La description de ce procédé fait l'objet d'une note confidentielle pour protéger le secret de fabrication.

1. Introduction simultanée dans un pied d'eau, du monomère et des catalyseurs de la réaction,
2. Réaction en chaîne des radicaux entre eux qui vont se polymériser au fur et à mesure des coulées de réactifs,
3. En fin de la réaction de polymérisation, transfert et formulation dans un mélangeur (après refroidissement, ajustement des paramètres pH, extrait sec, etc...)

Des schémas simplifiés des différents procédés sont présentés en figure suivante.

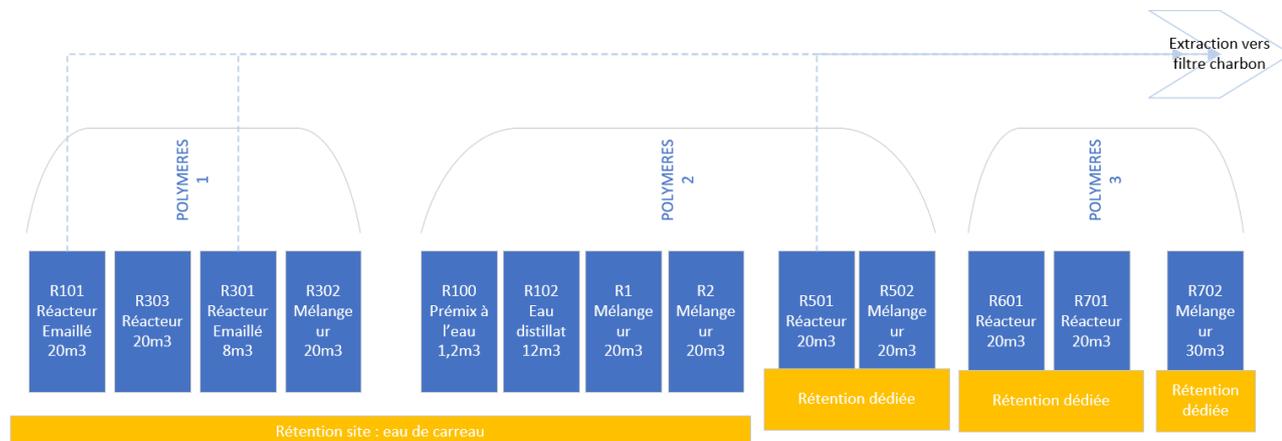


Figure 23 : Atelier Polymères- Schémas simplifiés de procédés

Partie A : Description du projet et du site CHRYSO

D'autres informations sont consignées au tableau suivant.

Thèmes abordés	Description Ateliers Polymères
Matériels employés	Cuves : R101 20 m3 réacteur émaillé ; R301 8m3 réacteur émaillé ; R102 12m3 ; R302 20m3 ; R303 réacteur 20m3 ; R1 20m3 ; R2 20m3 ; R501 réacteur 20m3 ; R502 20m3 ; R100 1,2m3 ; R102 1,2m3 ; R601 réacteur 20m3 ; R701 réacteur 20m3 ; R702 30m3 / Cuves en xx1 et la 303 sont des réacteurs, les autres sont des mélangeurs / Cuves chauffées via circuit de fluide thermique / Pompe à vide à anneau liquide sur tous les réacteurs (xx1) sauf le réacteur R303 / Certaines cuves bénéficient d'une rétention dédiée (R501, 502, R601+R701, R702) / Disques de rupture sur les réacteurs : R101, 301, 501, 601 et 701
Produits utilisés dans l'atelier	Formol / Acide sulfurique / Acide chlorhydrique / Soude caustique / Acide methacrylique / Persulfate / Metabisulfite de soude / APTS / Phénothiazine /
Stockage des produits à proximité des installations	IBC positionnés à proximité des installations pour les besoins du process ex : acide chlorhydrique, sulfurique, méthacrylique
Description du procédé.	Voir descriptif complet ci-dessus / Inertage et bullage à l'azote nécessaire afin de contrôler la durée de certaines réactions

Tableau 8 : Informations sur l'Atelier Polymères

Enfin, une vue typique de l'atelier est fournie en figure suivante.



Figure 24 : Atelier Polymères- Vue typique

Partie A : Description du projet et du site CHRYSO

5.5 Atelier « Adjuvants chlorés / agents de mouture »

Les fabrications de l’atelier « Chlorés » se font par simple mélange, homogénéisation et dissolution des différentes matières premières : mélange liquide/liquide, liquide/solide ou dilution. Les contrôles analytiques déterminent si le produit est conforme aux spécifications visées.

Comme pour les ateliers précédents, il est fourni ci-après :

- un schéma simplifié des procédés,
- des informations sur les produits et équipements,
- puis quelques vues de l’atelier.

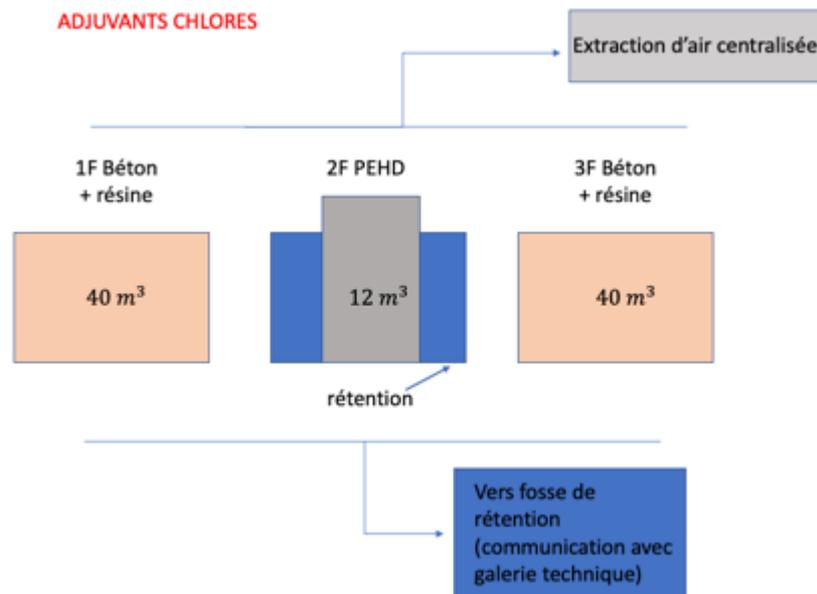


Figure 25 : Atelier Adjuvants chlorés/agents de mouture- Schéma simplifié de procédés

Partie A : Description du projet et du site CHRYSO

Thèmes abordés	Description Atelier Chlorés
Matériels employés	<p>Cuves béton maçonnées 40m3 (1F et 3F), Cuve PEHD 12m3 (2F) /</p> <p>Introduction des MP contrôlées par un automate de sécurité via un débitmètre massique semi-automatique (vanne et pompe en automatique + entrée manuelle sur le compteur) Mélangeurs sur toutes les cuves, variateur sur la 2F</p> <p>Système de flexible à connecter entre cuves de mélange et cuves vrac pour l'introduction des MP</p> <p>Fosse de rétention pour la cuve 2F</p> <p>Présence d'une galerie technique (tuyauteries formol, lignes râclées, fluide thermique, air comprimé) dans le bâtiment (Point Bas)</p>
Produits utilisés dans l'atelier	Eau / Acide acétique (66-68%) / Glycérine / Formol (classé 4130) / Ethanolamine / Nitrite de calcium (classé 4140) / Soude caustique / Chlorure de sodium (sel) / Nitrate
Stockage des produits à proximité des installations	<p>L'opérateur va chercher les matières premières (MP) nécessaires au process au fur et à mesure. Les MP solides sont conditionnées en sacs ou bigbags. Les produits finis sont conditionnés en IBC ou en cuve vrac à l'extérieur. /</p> <p>Les produits vrac sont acheminés via les canalisations aériennes de l'usine (clarinette dans l'atelier). Les branchements sont réalisés par l'opérateur.</p>
Description du procédé.	<p>L'opérateur suit les instructions figurant sur le mode opératoire et l'ordre de fabrication / L'opérateur connecte le flexible entre la bonne entrée cuve vrac (clarinette) et le mélangeur, puis il entre une valeur de masse dans la console de supervision afin que l'automate puisse procéder à l'introduction du réactif. Une fois</p>

Tableau 9 : Informations sur l'Atelier Adjuvants chlorés/agents de mouture

Cuve 2F



Vue de l'atelier



Figure 26 : Atelier Adjuvants chlorés/agents de mouture - Vues typiques

5.6 Atelier « Adjuvants non chlorés »

Deux types d'outils sont disponibles permettant d'effectuer deux types de fabrication :

- la fabrication par batch, à l'aide de cuves de fabrication agitées de 10 à 27 m³,

Partie A : Description du projet et du site CHRYSO

- la fabrication en continu : un mélangeur en ligne est alimenté par les différentes matières premières qui entrent dans la composition des produits finis et par des prémix (produits intermédiaires ou semi-finis).

Ces fabrications se font par simple mélange, homogénéisation et dissolution des différentes matières premières. Les contrôles analytiques déterminent si le produit est conforme aux spécifications visées.

A nouveau, il est fourni ci-après :

- un schéma simplifié des procédés,
- des informations sur les produits et équipements,
- puis quelques vues de l'atelier.

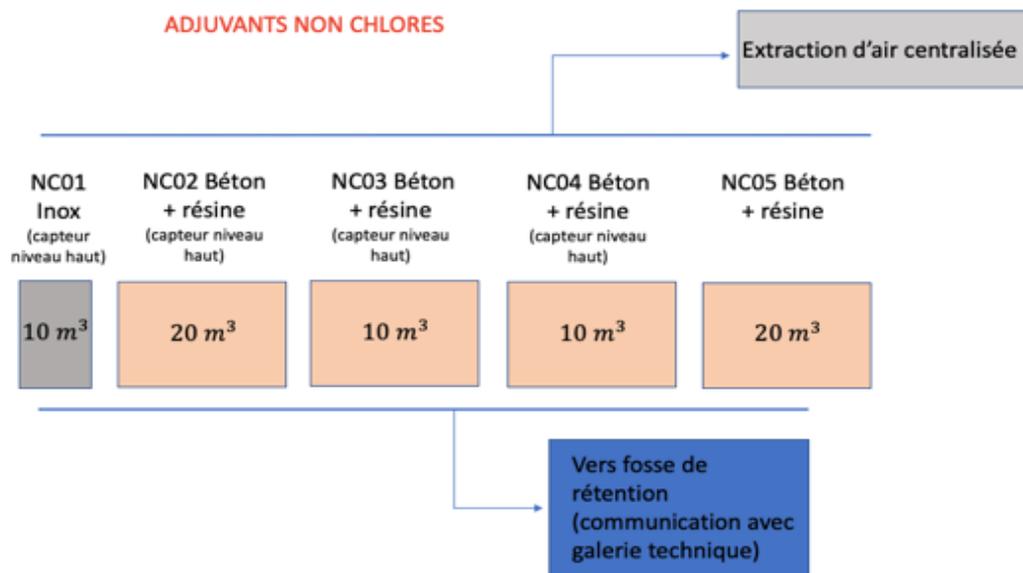


Figure 27 : Atelier Adjuvants non chlorés - Schéma simplifié de procédés

Partie A : Description du projet et du site CHRYSO

Thèmes abordés	Description Atelier Non Chlorés
Matériels employés	<p>Cuves : NC01 acier inox 10m3 ; NC02 béton et résine 20m3 ; NC03 béton et résine 10m3 ; NC04 béton et résine 10m3 ; NC05 béton et résine 20m3 /</p> <p>Toutes les cuves sont sous supervision MAGELIS et reliées aux cuves vrac (pas de système de flexible à connecter par opposition à l'atelier chloré) /</p> <p>Automate de sécurité contrôle et réalise les introductions de réactifs /</p> <p>Pompes pneumatiques pour ajout ponctuel de produits spécifiques (ex : bactéricide) /</p> <p>Skid de formulation dans l'atelier /</p> <p>Système d'extraction d'air sur toutes les cuves (sauf la NC01) relié à un collecteur commun /</p> <p>Présence d'un point bas vers le tunnel (galerie technique) et fosse dans le bâtiment /</p> <p>Fosses de rétention sauf NC01</p> <p>Capteur niveau haut sauf sur NC05</p>
Produits utilisés dans l'atelier	Formaldéhyde / Formol : classé 4130-2 / Gluconate / Eau / Glycérine / Lignosulfate (monomère de cellulose) / Nitrite de calcium / Soude caustique / Tributylphosphate / Acide formique
Stockage des produits à proximité des installations	<p>Nitrite de calcium (en big bag) et soude caustique apportés en fur et à mesure du besoin dans l'atelier /</p> <p>Produits liquides en cuves tampons /</p> <p>Acide formique en IBC stocké à proximité du skid de dilution</p>
Description du procédé.	<p>L'opérateur suit les opérations figurant sur le mode opératoire et l'ordre de fabrication. Il précise à l'automate de contrôle quels réactifs doivent être introduits et dans quelles proportions, puis l'automate procède à l'introduction. Le contenu de la cuve est agité durant l'introduction et jusqu'à ce que la base soit prête. /</p> <p>Le rinçage des cuves est automatique.</p>

Tableau 10 : Informations sur l'Atelier Adjuvants non chlorés

Partie A : Description du projet et du site CHRYSO



↑
Cuves tampons

←
Point bas – fosse et galerie technique

Figure 28 : Atelier Adjuvants non chlorés/agents de mouture - Vues typiques

5.7 Atelier « Huiles de démoulages » et « Spéciaux »

Pour la fabrication des huiles de démoulage il existe 3 types de procédés :

- un 1^{er} procédé avec huiles de démoulage + solvant pétrolier + additifs où est fait un mélange simple dans des cuves chauffées,
- un 2^{ième} procédé avec préparation de la phase huileuse, préparation de la phase aqueuse puis mise en émulsion grâce à un disperseur,
- et un 3^{ième} procédé avec disperseur et émulsionneur.

Partie A : Description du projet et du site CHRYSO

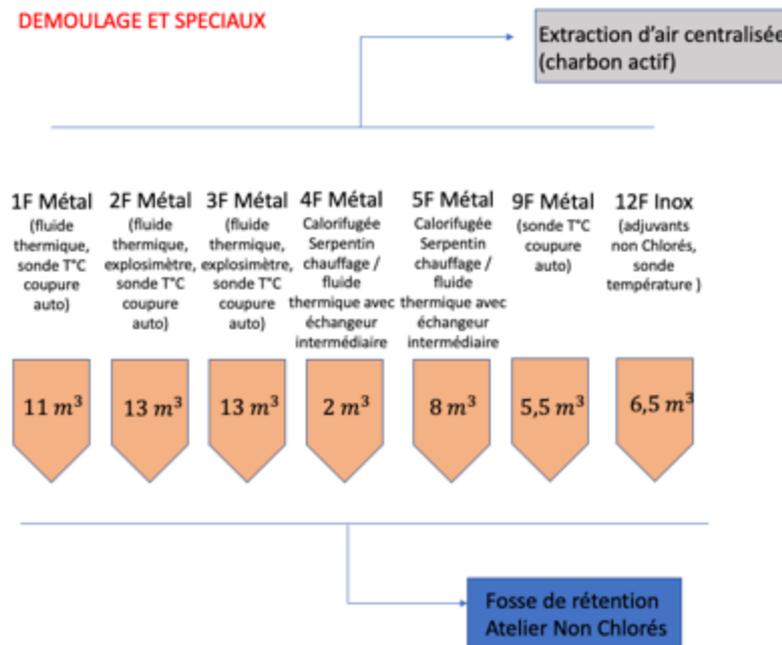


Figure 29 : Atelier Huiles de démoulage et Spéciaux- Schéma simplifié de procédés

Thèmes abordés	Description Atelier Démoulage et spéciaux
Matériels employés	<p>7 cuves : 11m3 (1F), 13m3 (2F et 3F), 2m3 (4F), 8m3 (5F), 5,5m3 (9F), 6,5m3 (12F)</p> <p>Surveillance température : Sonde de température sur 1F, 2F, 3F, 9F et 12F, thermomètre sur 4F, 5F</p> <p>Explosimètre sur 2F et 3F</p> <p>Fluide thermique : Serpentin de chauffage par fluide thermique sur 4F et 5F, système de circulation de fluide thermique sans échangeur à eau sur 1F, 2F et 3F</p> <p>Système d'extraction d'air raccordé à toutes les cuves vers un collecteur commun dirigé vers un caisson à charbon actif</p> <p>Clarinette depuis et vers vrac : raccord flexible depuis clarinette vers cuves de mélange</p> <p>Introduction des produits par un compteur semi-automatique (vanne et pompe en automatique + entrée manuelle sur le compteur)</p> <p>Point Bas (dans local Non Chloré) : pas de rétention directement dans l'atelier</p> <p>Homogénéisateur haute pression (HHP) permettant de réaliser l'émulsion huiles-solvants</p> <p>Atelier sprinklé</p>
Produits utilisés dans l'atelier	Huiles minérales, végétales / Solvants : SPIRDANE D60, Fluide D120 / Tensioactifs / Aluminates / Soude caustique / Acide ricinoléique
Stockage des produits à proximité des installations	Produits finis : cuves tampons puis IBC ou cuves vrac / Produits spécifiques pour ajout ponctuels (ex : bactéricide) : stockés en petite quantité en bidon à proximité des lignes de production
Description du procédé.	Mélanges simples d'huiles et de solvants, avec agitation et chauffe, puis passage par le HHP pour réaliser l'émulsion du produit. Les opérateurs suivent les instructions données par le mode opératoire et l'ordre de fabrication.

Tableau 11 : Informations sur l'Atelier Huiles de démoulage et Spéciaux

Partie A : Description du projet et du site CHRYSO

Cuves 4F et 5F



« Clarinette » vrac



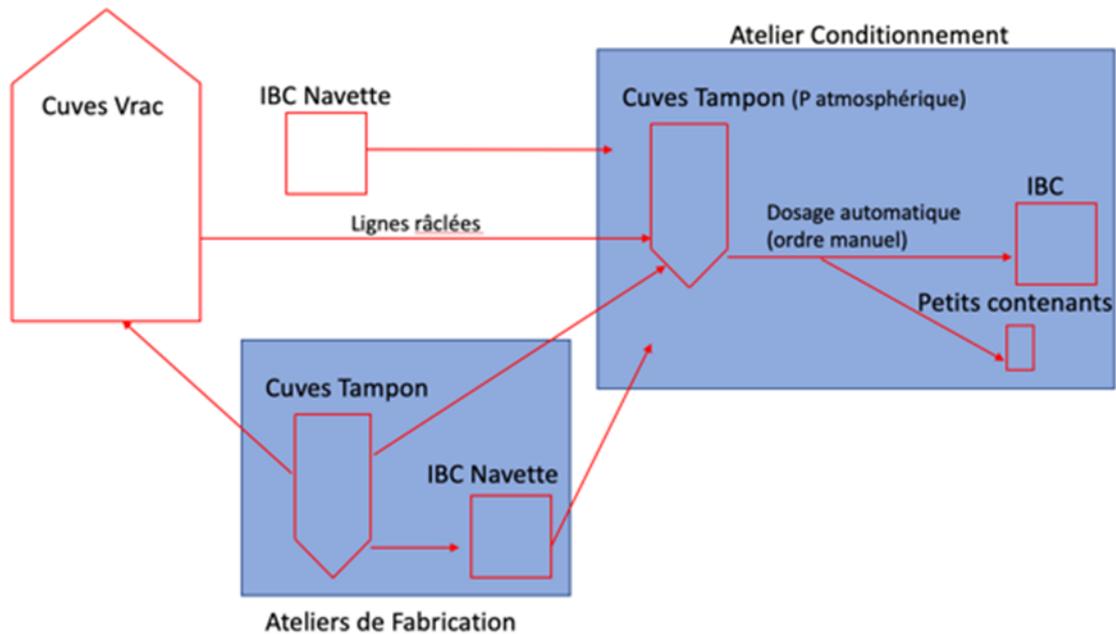
Figure 30 : Atelier Huiles de démoulage et Spéciaux- Vues typiques

5.8 Atelier « Conditionnement »

Cet atelier permet de conditionner les produits finis en différents types de contenants à partir :

- des cuves vrac via les cuves tampon des ateliers de production ou des varitainers intermédiaires,
- d'IBC navettes remplis directement à proximité des ateliers,
- et des cuves tampons.

Partie A : Description du projet et du site CHRYSO



CONDITIONNEMENT DES PRODUITS FINIS

Figure 31 : Atelier Conditionnement- Schéma simplifié de procédés

Thèmes abordés	Description Atelier Conditionnement
Matériels employés	Cuves tampons avec vannes pneumatiques stockant les produits finis provenant des ateliers et des cuves vrac : 9 cuves de 5m3 et 1 cuves de 7m3 / IBC "navette" permettant de transférer certains produits de leur atelier de production vers l'atelier conditionnement (contrainte de viscosité) / Lignes raclées allant des ateliers de production vers l'atelier conditionnement / Automate de sécurité à commande manuelle pour le dosage dans les conditionnements / Table élévatrice pour surélever les IBC en vue de transvaser les produits par gravité
Produits utilisés dans l'atelier	Grande majorité des produits finis du site (quelques références sont conditionnées en sortie d'ateliers car petits volume et/ou viscosité trop importante pour être déplacées)
Stockage des produits à proximité des installations	Produits en attente de conditionnement : cuves, IBC tampons / Produits conditionnés : bidons, fûts, IBC en attente d'être transférés au magasin PF
Description du procédé.	1 - Produit transféré de l'atelier de production vers l'atelier conditionnement via lignes raclées dans les cuves tampons, puis remplissage des contenants selon la demande du client grâce à l'automate qui contrôle le volume délivré via une pompe pneumatique / 2 - Produit transféré de l'atelier de production vers l'atelier de conditionnement via IBC "navette", soit l'IBC est placé sur une table élévatrice pour procéder au remplissage des contenants selon la volonté du client par gravité avec une vanne manuelle, soit on procède au remplissage grâce à une pompe pneumatique avec un limiteur de volume

Tableau 12 : Informations sur l'Atelier Conditionnement

Partie A : Description du projet et du site CHRYSO



Figure 32 : Atelier Conditionnement – Cuves tampons

5.9 Atelier « Formulation ATEX » (ex-Lallio)

Les fabrications effectuées dans cet atelier consistent à mélanger des huiles, chauffées en étuve, avec des poudres diluées dans l'eau.

FORMULATION ATEX (Ex-Lallio)

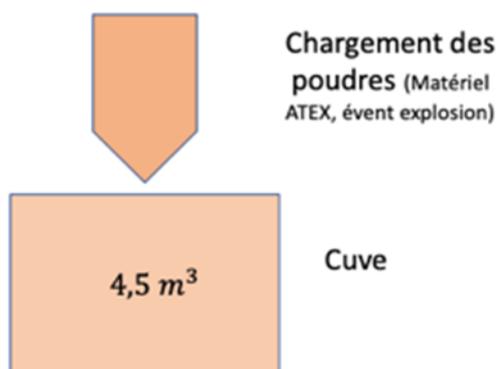


Figure 33 : Atelier Formulation ATEX- Schéma simplifié de procédés

Partie A : Description du projet et du site CHRYSO

Thèmes abordés	Description Atelier Formulation ATEX
Matériels employés	Cuve 4,5m ³ : cuve avec agitateur, disperseur et variateur, et avec système de chauffe au fluide thermique / cuve 1m ³ : pompe en pied de cuve pour charger les matières premières / Event d'explosion sur le dépoussiéreur / Système d'agitation dispersion / Dispositif ajout des poudres en mezzanine (Matériels ATEX) avec événement d'explosion
Produits utilisés dans l'atelier	Huiles / Eau / Poudres / Glycérine /
Stockage des produits à proximité des installations	Matières Premières Produits finis stockés en IBC ou en bigbag dans l'atelier
Description du procédé.	Huiles chauffées à l'étuve puis introduite dans une cuve ; Prémix à l'eau avec les additifs poudres réalisés dans l'autre cuve ; Une fois le prémix réalisé, on mélange avec le système d'agitation dispersion jusqu'à ce que la base soit prête /

Tableau 13 : Informations sur l'Atelier Formulation ATEX



Figure 34 : Atelier Formulation ATEX – Equipement pour le chargement des poudres

5.10 Installations connexes

5.10.1 Station de lavage

Le site dispose d'une station de lavage des citernes (flotte sous contrat ou affrètement CHRYSO uniquement).

La station de lavage des citernes dispose de 4 têtes de lavage alimentées par une pompe haute pression. Ces têtes de lavage se composent d'une rampe sur laquelle sont montées 2 buses de nettoyage qui tournent à faible vitesse.

Les autres caractéristiques sont :

- Débit/buse à 900 l/h,
- Pression d'eau à 100 bar,
- et Température de l'eau à 70 °C.

Les égouttures des citernes avant lavage et les égouttures des postes de chargement sont stockées dans les cuves T6 et T07B puis éliminées en centre agréé.

Partie A : Description du projet et du site CHRYSO

Le cycle de lavage se décompose en deux phases générant deux natures différentes d'eau à traiter, orientées immédiatement vers les différentes filières de l'unité de traitement :

- phase 1 : le pré-lavage avec récupération des premières eaux contenant une forte charge,
- phase 2 : le lavage avec récupération des eaux dites de rinçage ainsi que des produits à détruire qui sont stockés en effluents puis traités en interne par évapo-concentration. ; les concentrats issus de ce traitement sont éliminés en centre agréé ; les distillats sont réutilisés dans le circuit de production.

Une vue de de la station de lavage est fournie en figure suivante.



Figure 35 : Vue de la station de lavage

5.10.2 Déchetterie

Une déchetterie est implantée à l'Est du site afin de trier les déchets industriels banals et spéciaux. Elle est présentée en figure suivante.



Figure 36 : Vue typique de la déchetterie

Partie A : Description du projet et du site CHRYSO

5.10.3 Stockages divers

A l'Est du site sont également entreposés dans des structures Barnums et sur des allées dédiées à l'extérieur, des emballages potentiellement combustibles (plastiques, carton) et fûts métalliques.

Des vues typiques de ces stockages sont présentées en figure suivante.



Figure 37 : Vue des zones d'entreposage des emballages sous barnums

5.10.4 Galerie technique souterraine

Une galerie technique relie divers ateliers, installations de stockage et utilités (voir figure suivante).

Elle est située entre les ateliers Non Chlorés, Chlorés, Polymère n°1, Chaufferie A et atelier Installation (à proximité immédiate de l'atelier Conditionnement).

Elle comprend les canalisations suivantes :

- les lignes râclées transportant les produits finis, depuis les ateliers, vers l'atelier conditionnement,
- l'air comprimé,
- la canalisation de fluide thermique (circulant à 180°C) depuis la chaufferie A³ vers les ateliers Chlorés, Non Chlorés et Démoulage et spéciaux ; cette canalisation est calorifugée,
- la canalisation de formol 30 %,
- et les canalisations de sprinklage.

Elle présente par ailleurs plusieurs ouvertures au niveau de l'atelier Non Chlorés, Chlorés et Installation (à côté de l'atelier Conditionnement) et un petit regard au niveau de l'allée 5.

La galerie technique bénéficie d'une extraction d'air en permanence afin d'éviter l'éventuelle accumulation de vapeurs en cas de fuite et pour en réduire la température.

Compte tenu du calorifugeage de la canalisation de fluide thermique et de l'extraction d'air, il y règne une ambiance de 25-30°C.

Les canalisations sont positionnées côte à côte sur toute la longueur de la galerie.

Celle-ci est également sprinklée et contient donc une partie des canalisations de sprinklage du site. Le sprinklage est effectué par des têtes fusibles.

^{3 3} : L'antenne de fluide de la chaufferie A, va être modifiée avec la dépose du départ R&D et adjuvant, pour supprimer les points bas. Le volume total de fluide nécessaire devrait donc approcher 6000L à horizon 2025.

Ce document et les informations qu'il contient sont propriété de TECHNIP France S.A.S, société détenue par Technip Energies N.V. Il ne doit pas être utilisé à d'autres fins que celles pour lesquelles il a été remis. **Copyright TECHNIP France – Tous droits réservés.**

Partie A : Description du projet et du site CHRYSO

Le cheminement de cette galerie est présenté en figure suivante.



Figure 38 : Cheminement sur site de la galerie technique (le plus souvent souterraine)

5.11 Stockages

5.11.1 Stockages vrac

Les cuves et cuvettes de rétention des matières premières et produits finis, stockés en vrac, sont décrites dans le tableau ci-après.

Localisation	Cuvette	Capacité rétention (m ³)	Nb de cuves	Capacité des cuves (m ³)	Total capacité des cuves (m ³)	Famille de produit PF, MP, SF
Extérieur Cuvette A	Cuvette A1	136	14	23 à 50	383	PF : produits de démoulage MP : Huiles
	Cuvette A2	34	6	5 à 25	90	PF : produits de démoulage MP : Hydrocarbures
	Cuvette A3	111	7	10 à 50	262	PF : produits de démoulage MP : Huiles
	Zone A	141	4	30 à 60	279	MP : Hydrocarbures
Extérieur Cuvette B	Cuvette B1	119	11	12 à 20	140	PF : Produits de démoulage
	Cuvette B2	90	10	12 à 25	142	PF : Adjuvants non chlorés

Ce document et les informations qu'il contient sont propriété de TECHNIP France S.A.S, société détenue par Technip Energies N.V. Il ne doit pas être utilisé à d'autres fins que celles pour lesquelles il a été remis. **Copyright TECHNIP France – Tous droits réservés.**

Partie A : Description du projet et du site CHRYSO

Localisation	Cuvette	Capacité rétention (m ³)	Nb de cuves	Capacité des cuves (m ³)	Total capacité des cuves (m ³)	Famille de produit PF, MP, SF
Extérieur Cuvette D	Cuvette D	905	24	25 à 50	1280	PF : Adjuvants non chlorés MP : Amines, bases
Extérieur Cuvette E	Cuvette E2	212	6	49 à 100	349	PF : Agents de mouture, adjuvants chlorés
	Cuvette E3	348	13	25 à 50	580	PF : Agents de mouture, adjuvants chlorés MP : Polyglycols, Chlorés
Extérieur Cuvette F	Cuvette F1	191	5	50 à 100	350	PF : Plastifiants SF : Adjuvants non chlorés
	Cuvette F2	35	2	25 à 30	60	Hydrocarbures chaufferie
	Cuvette F3	15	2	50	100	PF : Plastifiants
	Cuvette F4	156	4	50 à 100	300	PF : Adjuvants SF : Adjuvants
Extérieur Cuvette G	Cuvette G1	575	26	25 à 100	1 282	PF : Adjuvants non chlorés MP : Acides, Polyglycols, bases
	Cuvette G2	28	1	30	30	PF : Plastifiants
	Cuvette G3	215	7	30 à 100	440	PF : Plastifiants MP : Polyglycols
Extérieur Cuvette H	Cuvette H1	63	2	60	120	MP : Polyglycols, Acides
	Cuvette H2	100	4	50	198,5	MP : Formaldéhyde, Polyglycols, Acides
Extérieur Cuvette M	Cuvette M	23	2	20	40	Cuve actuellement vide (ancien stockage de PF : Réducteur Cr)
Extérieur allée 1	Armoire inflammable A1 1C	5,5	5	8		MP : Alcool, parfum

Tableau 14 : Description des stockages en vrac liquide

Nota :

PF : Produits Finis
 SF : Produits Semi-Finis
 MP : Matière Premières

Partie A : Description du projet et du site CHRYSO

Pour mémoire, une vue de la zone de dépotage et de stockage repérée A est fournie en figure suivante.



Figure 39 : Cuves A et zone de dépotage

Quelques cas particuliers :

Certains produits stockés dans les cuves vrac présentent un potentiel de dangers particuliers qui seront énoncés dans la suite de ce document. Ils sont listés ci-dessous ainsi que leurs conditions de stockage :

- SPIRDANE D60 (liquide inflammable de 2ème catégorie) en cuvette enterrée (zone A),
- FORMOL (classé 1436, 4130-2 et produit CMR) en cuvette H2,
- FOD (Fioul Domestique – classé 4734) en cuvette F2 (en cours de suppression au moment de la rédaction du présent document).

5.11.2 Produits conditionnés

Les produits sous forme conditionnée (matières premières et produits finis) sont stockés dans les bâtiments n°4, 5 et 11.

A titre d'exemple, une vue du bâtiment 5 est fournie en figure suivante.

Partie A : Description du projet et du site CHRYSO



Figure 40 : Bâtiment 5 de stockage de Matières premières

Pour mémoire, les matières premières spécifiques nécessaires aux productions quotidiennes disposent d'emplacements spécifiques de stockage au niveau des ateliers concernés. Cette quantité est réduite au strict nécessaire.

L'acide méthacrylique par exemple est stocké dans le magasin des Matières Premières et dans une étuve dédiée, avant utilisation.

Ensuite, les stockages de produits classés inflammables sont effectués au niveau de :

- l'armoire de stockage de liquides inflammables Allée 1,
- du local sprinklé dédié aux liquides inflammables de première catégorie au bâtiment 4,
- et des armoires de sécurité au niveau du laboratoire R&D.

Une vue du local de stockage des liquides inflammables (principal stockage de ce type de matière) est fournie en figure suivante.

Partie A : Description du projet et du site CHRYSO

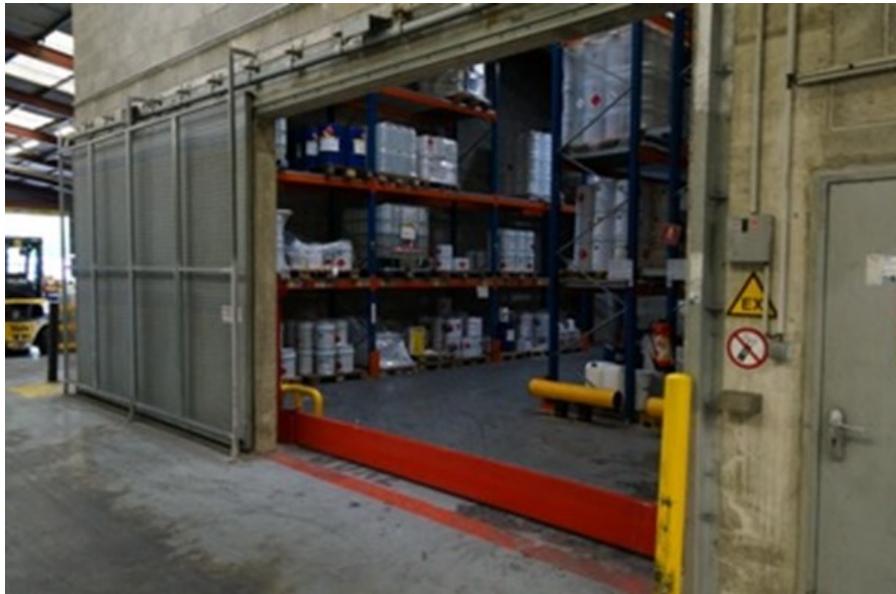


Figure 41 : Vue depuis le Bâtiment 4 comprenant un local dédié aux liquides inflammables (dont le point éclair est <60°C)

5.11.3 Produits finis stockés en GRV

Les produits finis conditionnés avant expédition sont stockés en GRV dans la zone Export (constituée en pratique de deux zones indiquées sur la figure ci-après).

Une vue typique de ce type de stockage est fournie en figure suivante.



Zones Export

Figure 42 : Vue aérienne des Zones Export

Partie A : Description du projet et du site CHRYSO

5.12 Utilités

5.12.1 Alimentations en énergie

Le site est alimenté en électricité par l'intermédiaire de trois transformateurs de :

- 250 kVA pour l'atelier non chlorés,
- 1 000 kVA pour le bâtiment 3, atelier polymères,
- 1 000 kVA pour le bâtiment 4 + RD + bâtiment 3.

Pour alimenter des installations de combustion (chaudières), du FOD est stocké tel qu'indiqué au tableau suivant. Ce stockage de FOD est actuellement en cours de suppression.

Cuves	Volume (m ³)	Caractéristiques	Fonction
Cuves TCF06 et TCF07	30 chacune soit 60 au total	Cuves acier aériennes simple enveloppe dans la cuvette de rétention F2	Alimentation des chaudières implantées au niveau des chaufferies A et B (bâtiments 3 et 6)

Tableau 15 : Stockages de FOD

Du propane est utilisé pour le fonctionnement de certains chariots élévateurs.

Le stockage et la station de regazéification de GNL sont exploités par la société LN Gaz installation classée soumise au régime de déclaration contrôlée, qui a fait l'objet d'une déclaration en Préfecture. Un récépissé de déclaration a été transmis à l'exploitant LN Gaz en substitution de LN Génération en date du 13 mars 2015.

5.12.2 Production de chaleur

Le site dispose d'un réseau de fluide thermique ou caloporteur.

Ce fluide est porté à température par les chaudières n°1, 2 et 4, la chaudière n°1 étant utilisée simplement en secours. La chaleur du fluide est utilisée pour :

- les réactions réalisées au-dessus de la température ambiante ;
- et le chauffage de certains ateliers, magasin et R&D via des aérothermes.

La capacité globale du réseau et de l'ordre de 10 m³. Des stockages enterrés (6 et 10 m³) servent de capacité de stockage en cas d'incident (système vide-vite sur le réseau fluide thermique). Les appoints sont effectués manuellement.

Des informations sur les chaudières sont consignées au tableau suivant.

Installation	Source d'énergie	Puissance thermique (MW)	Localisation
Chaudière n°1	FOD	2,5	Bâtiment 3 – Chaufferie A (secours)
Chaudière n°2	Gaz naturel	2,326	Bâtiment 3 – Chaufferie A

Partie A : Description du projet et du site CHRYSO

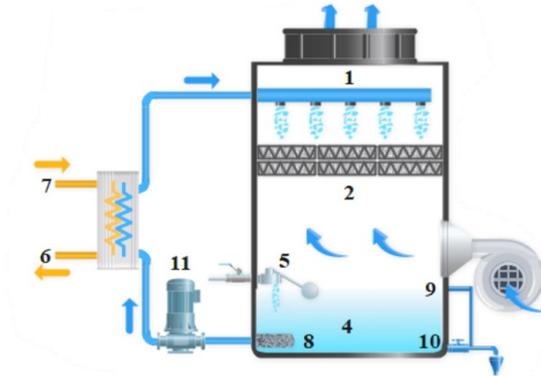
Installation	Source d'énergie	Puissance thermique (MW)	Localisation
Chaudière n°4	Gaz naturel	2,326	Bâtiment 6 – Chaufferie B
Chaudière CAPPABEAUCE	Gaz naturel	1,16	Atelier Polymère

Tableau 16 : Données sur les chaudières du site

De façon générale, le site est chauffé par des aérothermes fonctionnant au gaz naturel et par des chauffages électriques (convecteur, pompe à chaleur, climatisation réversible).

5.12.3 Production de froid

De l'eau est refroidie via trois tours aéro-réfrigérantes ou TAR, de type ouvertes.



L'eau chaude provenant des process est diffusée dans la tour (1) et refroidie dans le nid d'abeille (2) grâce à l'air pulsé en sens inverse (9). L'eau froide tombe dans la bûche (4) et est réinjectée dans le réseau vers les échangeurs. Un appoint d'eau est réalisé (5) pour compenser l'évaporation. L'eau refroidie est utilisée de manière indirecte via un échangeur et un condenseur au niveau des cinq réacteurs des ateliers « Polymères » : R101, R301, R501, R601 et R701.

L'eau des TAR est également utilisée pour refroidir les garnitures des agitateurs de ces réacteurs et les doubles enveloppes des réacteurs R1, R2, R302, R303, R502 et R702.

Le retour d'eau est stocké dans une bûche qui alimente les trois TAR dont les caractéristiques sont reprises au tableau suivant.

Installation	Puissance thermique (kW)	Localisation
TAR n°1	1 400	Allée 5 : Entre bâtiment 6 atelier Polymères et bâtiment 7 atelier Installations
TAR n°2	1 400	
TAR n°3	2 800	
TAR CAPPABEAUCE	1 198	Bâtiment n°3

Tableau 17 : Information sur les TAR

Partie A : Description du projet et du site CHRYSO

Pour mémoire, des appoints en eau adoucie viennent compenser l'évaporation et les purges de déconcentration.

Par ailleurs, de l'eau glacée est également produite par des groupes froids pour refroidissement de réacteurs aux ateliers Polymères et Laboratoire Pilote et par le groupe ajouté dans le cadre du projet CAPPABEAUCE. Cette eau est produite par des groupes « eau glacée » dédiés.

En fin, d'autres groupes froids sont utilisés pour le refroidissement de l'air dans le laboratoire Applicatifs et les salles de réunion.

5.12.4 Poste de charges d'accumulateurs

Les batteries des engins de manutention électriques utilisés sur le site sont chargées au niveau de deux zones de charges aux bâtiments 4 et 5.

5.12.5 Localisations

Pour mémoire, les installations servant d'utilités décrites aux sous chapitres précédents sont localisées en figure suivante sur une vue aérienne du site.



Figure 43 : Localisation des utilités

Partie A : Description du projet et du site CHRYSO

6. PRÉSENTATION DU PROJET CAPPABEAUCE

6.1 Généralités

Le site de SERMAISES souhaite faire évoluer son outil de production et transformer un atelier existant en atelier « Polymères n°4 » qui accueillera les installations nécessaires à cette évolution. L'atelier sera implanté dans la continuité des ateliers polymères existants sur le site. Il sera issu de l'adaptation du bâtiment existant. Le projet consiste en l'installation d'une unité de fabrication de PCP de seconde génération.

Elle sera composée :

- d'un stockage d'une nouvelle matière première et de 2 stockages pour 2 nouveaux produits finis,
- d'un réacteur de 25m³ et de 2 cuves satellites pour les dosages de MP,
- des utilités propres à l'installation (chaudière, groupe froid...).

Ce procédé permet de travailler à des températures inférieures (90°C au lieu de 200°C).

Le planning de réalisation du projet est le suivant :



Figure 44 : Planning du projet

6.2 Propriété du terrain

Le projet sera situé au sein du site actuel dans un atelier existant et ne modifiera pas le périmètre du site.

La société CHRYSO est propriétaire du terrain d'implantation du projet. Les documents attestant que CHRYSO est propriétaire du terrain sont disponibles pour l'inspection des installations classées.

6.3 Intégration du projet dans les plans d'urbanisme

La commune de Sermaises est pourvue d'un Plan Local d'Urbanisme, adopté le 27 février 2008.

Le site projet est localisé dans la zone UI correspondant à une zone destinée à recevoir des établissements industriels ou commerciaux, des entreprises artisanales, des entrepôts et des bureaux.

Partie A : Description du projet et du site CHRYSO

Selon le plan de zonage global du PLU, le terrain d’implantation du projet n’est pas situé dans un espace boisé classé ou à proximité d’un élément de patrimoine bâti à protéger.

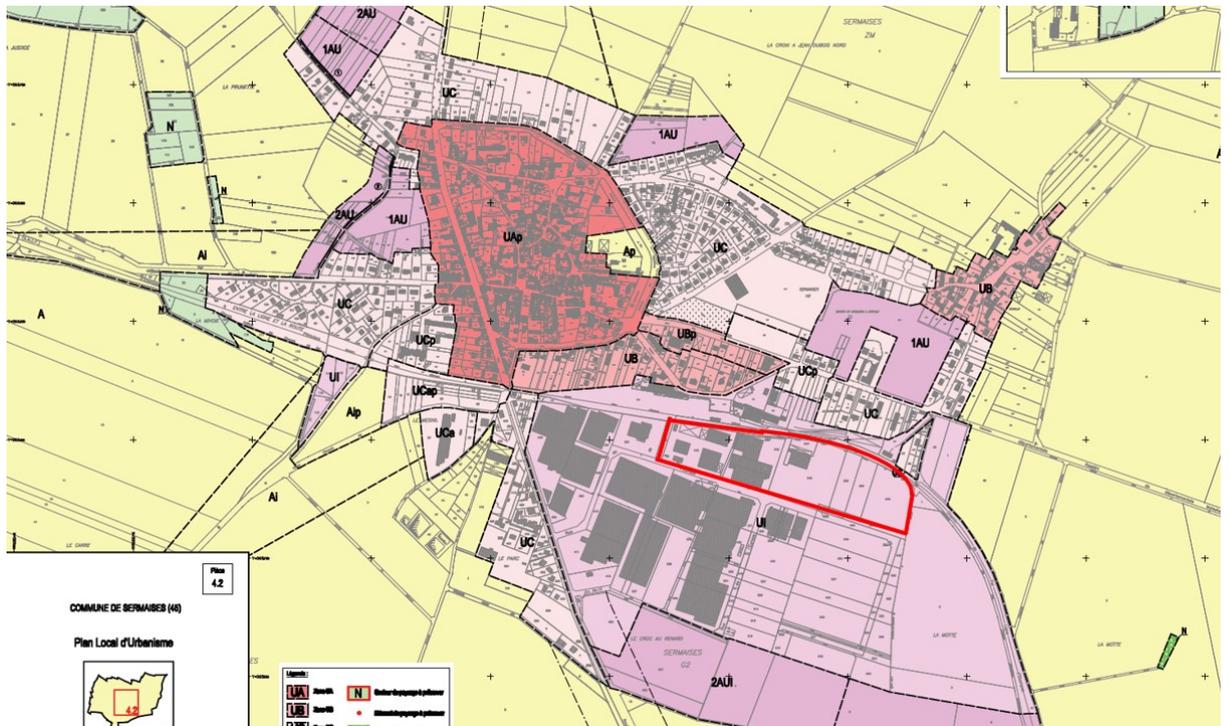


Figure 45 : Zonage du PLU

Le règlement de la zone UI ainsi que la carte de zonage du PLU sont disponibles en annexe A3.

Les orientations fondamentales du PLU sont prises en compte dans l’élaboration du projet de CHRYSO.

Partie A : Description du projet et du site CHRYSO

6.4 Installations projetées

6.4.1 Généralités

Le procédé à mettre en œuvre est succinctement décrit au travers du schéma très simplifié reporté en figure suivante.

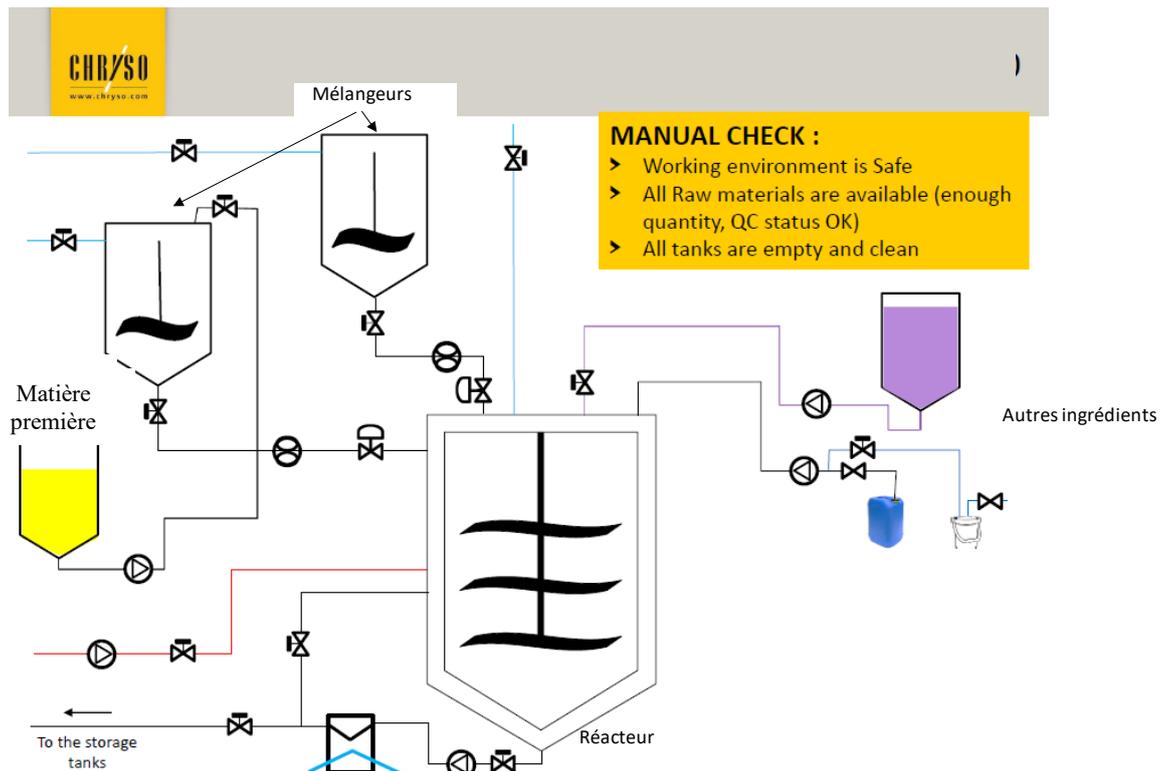


Figure 46 : Schéma simplifié des équipements de procédé du projet CAPPABEAUCE

Sur ce schéma, il ressort des équipements « classiques » de génie des procédés comme des mélangeurs, un réacteur, etc.

Succinctement, l'ensemble comprend :

- 1 cuve de 45 m³ (limité en approvisionnement à 35m³ de capacité), servant au stockage de la matière première THOMAS,
- 2 mélangeurs de 6 m³ (A1 & A2)
- un stockage de la matière première « renée » en IBC4
- 1 réacteur de 25 m³

⁴ Acronyme tiré de l'anglais « Intermediate Bulk Container », souvent traduit en français par Grand Récipient pour Vrac (ou GRV).

Ce document et les informations qu'il contient sont propriété de TECHNIP France S.A.S, société détenue par Technip Energies N.V. Il ne doit pas être utilisé à d'autres fins que celles pour lesquelles il a été remis. **Copyright TECHNIP France – Tous droits réservés.**

Partie A : Description du projet et du site CHRYSO

- 2 cuves de stockage de produits finis de 50 m³.

Pour réaliser les opérations, il est en outre prévu :

- 1 chaudière eau chaude avec 1 cuve de stockage de 30m³
- 1 système de refroidissement,
- 1 dispositif (ou colonne) de lavage des vapeurs avant rejet ou scrubber,
- 1 système de vidange de big-bag.

Relativement au procédé précisément, il peut être retenu que celui-ci consiste à préparer des « recettes » dans les mélangeurs et dans le réacteur. Ces recettes sont préparées en opérations dites « batch », c'est-à-dire en remplissant une capacité (isolée des autres capacités) d'un volume prédéterminé, d'un ou plusieurs composants.

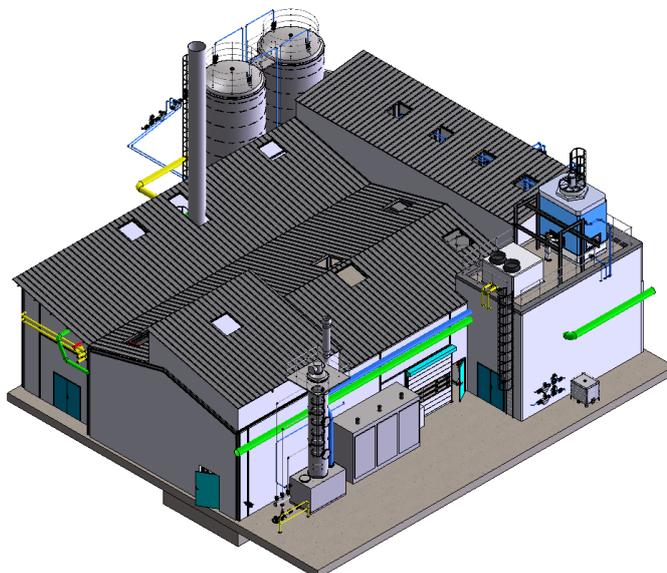
Les contenus des mélangeurs sont destinés au réacteur, préalablement ou postérieurement au transfert depuis les mélangeurs lui-même rempli d'eau ou d'autres ingrédients.

Sans entrer dans plus de détail à ce stade, il peut être noté les utilités en eau chaude ou froide qui doivent notamment servir à assurer des niveaux convenables de température :

- soit au sein du réacteur,
- soit au sein du stockage de la matière première « thomas »;

6.4.2 Implantations et autres données

L'implantation prévue est présentée en figure suivante.



Partie A : Description du projet et du site CHRYSO

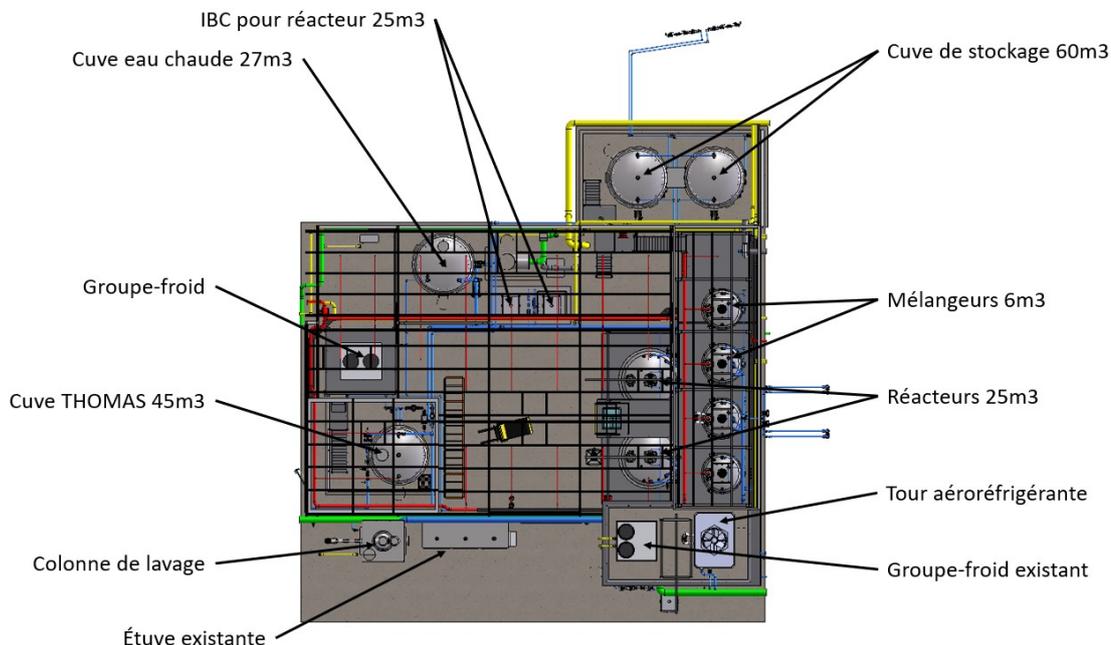


Figure 47 : Implantation type des équipements de procédé du projet CAPPABEAUCE

Sur la figure précédente, il ressort au travers de la légende les principaux éléments énumérés au sous chapitre précédent.

En sus des installations décrites ci-avant, il faut aussi noter que l’approvisionnement de la matière « thomas » est prévu par le dépotage de citernes routières, à raison de quelques dizaines de dépotages par an pour mémoire.

Les activités projetées associées au projet CAPPABEAUCE soumises à la réglementation ICPE sont associées aux activités connexes suivantes du site : production de froid, production de chaud, stockage de produits dangereux pour l’environnement aquatique.

Les activités envisagées sur le site de CHRYSO justifient la constitution du présent dossier de demande d’autorisation environnementale.

Le logigramme de cette procédure est présenté ci-après :

Partie A : Description du projet et du site CHRYSO

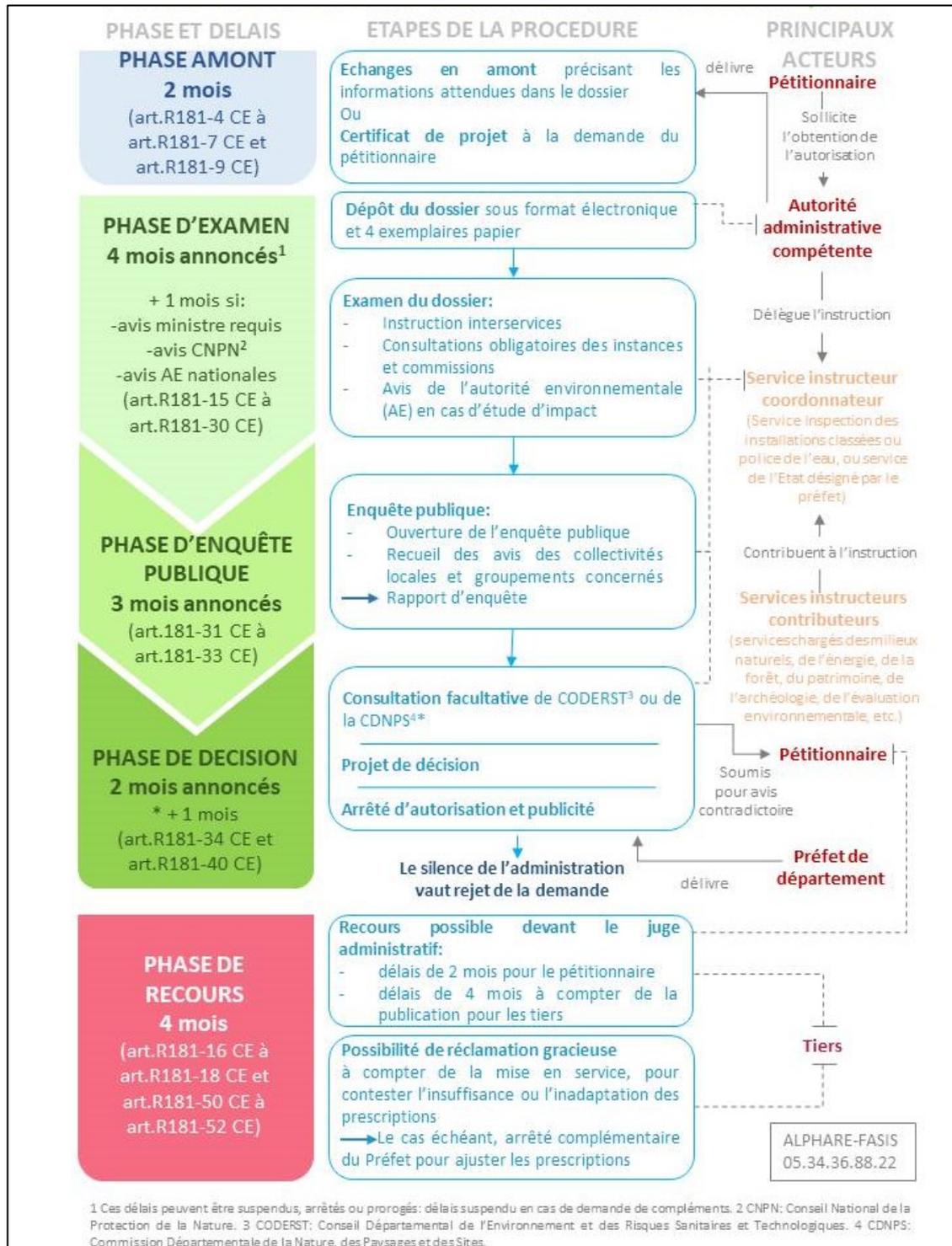


Figure 48 : Logigramme de la procédure d'autorisation environnementale

Partie A : Description du projet et du site CHRYSO

7. **ACTIVITES SOUMISES A AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE**

Les chapitres suivants présentent les volumes d'activités associés au site existant et au projet.

7.1 **Activités classées pour la protection de l'environnement**

Le classement prévu des activités du site étudié vis-à-vis du Code de l'Environnement, Livre V – Titre I – Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, est établi dans le tableau ci-dessous pour les installations actuelles et projetées.

Partie A : Description du projet et du site CHRYSO

Rubrique	Alinéa	Régime	Libellé de la rubrique (activité)	Nature de l'installation	Volume autorisé AP 2019	Modification demandée	Unité
1434	1a	A	Liquides inflammables, liquides combustibles de point éclair compris entre 60°C et 93°C, fiouls lourds, pétroles bruts (installation de remplissage ou de distribution, à l'exception des stations-service visées à la rubrique 1435). 1. Installations de chargement de véhicules citernes, de remplissage de récipients mobiles, le débit maximum de l'installation étant : a) Supérieur ou égal à 100 m³/h.	Cuvette A1 : 30 m³/j Cuvette A2 : 30 m³/j Cuvette A3 : 30 m³/j Cuvette B1 : 30 m³/j Cuvette H2 : 30 m³/j Cuvette H2 : 20 m³/j	170	170	m³/h
2640	1	A	Colorants et pigments organiques, minéraux et naturels (fabrication industrielle, emploi de) : 1. Fabrication industrielle de produits destinés à la mise sur le marché ou à la mise en œuvre dans un procédé d'une autre installation.	Bâtiment 11 – Production Colorants Liquides et poudre	9	9	t/j
2915	1a	A	Chauffage (procédés de) utilisant comme fluide caloporteur des corps organiques combustibles : Lorsque la température d'utilisation est égale ou supérieure au point éclair des fluides, si la quantité totale de fluides présente dans l'installation (mesurée à 25°C) est : a) Supérieure à 1 000 l.	Réseau fluide thermique global usine	10 000 ⁱ	10000	litres
4001		A	Installations présentant un grand nombre de substances ou mélanges dangereux et vérifiant la règle des cumuls seuil bas ou seuil haut mentionnées au II de l'article R511-11.	Cumul 'a' : Danger pour la santé : Matière premières vracs et conditionnées de toxicité aiguë catégorie 3 ; Cumul 'b' : Danger physique : Produits finis conditionnés liquides inflammables de catégorie 2 et catégorie 3, Matière premières conditionnées solides comburantes de catégories 2 et 3, 1 citerne GPL gaz inflammable de catégorie 1, Matières premières vracs liquides inflammables de catégorie 3 ; Cumul 'c' : Danger pour l'environnement Matières premières et produits finis vracs et conditionnés de danger aigu et chronique pour le milieu aquatique de catégorie 1, matières premières et produits finis vracs et conditionnés danger chronique pour le milieu aquatique de catégorie 3, stockage FOD inflammable catégorie 3	-		-
4130	2a	D	Toxicité aiguë catégorie 3 pour les voies d'exposition par inhalation. <u>Substances et mélanges liquides.</u> b) Supérieure ou égale à 1 t, mais inférieure à 10 t	Matières premières vracs et matières premières conditionnées, bâtiment 5, de toxicité aiguë catégorie 3	43,39	9,5	T

Partie A : Description du projet et du site CHRYSO

Rubrique	Alinéa	Régime	Libellé de la rubrique (activité)	Nature de l'installation	Volume autorisé AP 2019	Modification demandée	Unité
2515 *	1a	E	Installations de broyage, concassage, criblage, ensachage, pulvérisation, nettoyage, tamisage, mélange de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes, autres que celles visées par d'autres rubriques et par la sous-rubrique 2515-2 : a) Supérieure à 200 kW	Bâtiment 4 : 83.18 kW 2 scies à béton (1 + 7,5 kW) 1 table vibrante (0,33 kW) 1 aspirateur (3,6 kW) 3 broyeurs (puissance cumulée : 22,50 kW) 2 concasseurs (1,50 + 0,75 kW) 1 extracteur dépoussiéreur (4,4 kW) 23 malaxeurs (puissance cumulée : 41.60 kW) Bâtiment 7 : 71,4 kW 1 concasseur (39,2 kW) 1 crible tamis vibrant (2,2 kW) 1 extracteur dépoussiéreur (30 kW) Bâtiment 11 : 163.63 kW 6 machines à pré-peser (puissance cumulée : 4.18 kW) 6 malaxeurs (puissance cumulée : 13.55 kW) 2 extracteurs dépoussiéreur (15 kW + 25 kW) 2 mélangeurs (3.70 kW + 39 kW) 3 broyeurs (puissance cumulée : 63.20 kW)	318.21	318,21	kW
2921	a	E	Refroidissement évaporatif par dispersion d'eau dans un flux d'air généré par ventilation mécanique ou naturelle (installations de): a) La puissance thermique évacuée maximale étant supérieure ou égale à 3 000 kW.	3 Tour Aéroréfrigérantes : TAR A1 : 1400 kW TAR A2 : 1400 kW TAR A3 : 2800 kW TAR A4 : 1198kW	5600	6800	kW
1414	3	DC	Installation de remplissage ou de distribution de Gaz inflammables liquéfiés : 3. Installations de remplissage de réservoirs alimentant des moteurs ou autres appareils d'utilisation comportant des organes de sécurité (jauges et soupapes).	Station-service GAZ GPL pour chariots élévateurs	-	-	-
1436	2	DC	Liquides combustibles de point éclair compris entre 60 °C et 93 °C (stockage ou emploi de). La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations, y compris dans les cavités souterraines étant : 2. Supérieure ou égale à 100 t mais inférieure à 1 000 t.	Bâtiment 4 : 60,50 t produits finis conditionnés Bâtiment 5 : 11,70 t matières premières conditionnées Cuvette A1 : 67,75 t matières premières et produits finis vracs Cuvette A2 : 39,63 t produits finis vracs Cuvette A3 : 69,80 t produits finis vracs Cuvette B1 : 56,16 t produits finis vracs	305,54	305,54	T

Partie A : Description du projet et du site CHRYSO

Rubrique	Alinéa	Régime	Libellé de la rubrique (activité)	Nature de l'installation	Volume autorisé AP 2019	Modification demandée	Unité
2795	2	DC	Installations de lavage de fûts, conteneurs et citernes de transport de matières alimentaires, de substances ou mélanges dangereux mentionnés à l'article R. 511-10, ou de déchets dangereux : La quantité d'eau mise en œuvre étant : 2. Inférieure à 20 m³/j.	Station de lavage citernes routières	5,7	5,7	m³/j
2910	A2	DC	Combustion, à l'exclusion des installations visées par les rubriques 2770 et 2771: Lorsque l'installation consomme exclusivement, seuls ou en mélange, du gaz naturel, des gaz de pétrole liquéfiés, du fioul domestique, du charbon, des fiouls lourds, de la biomasse telle que définie au a ou au b (i) ou au b (iv) de la définition de biomasse, des produits connexes de scierie issus du b (v) de la définition de biomasse ou lorsque la biomasse est issue de déchets au sens de l'article L. 541-4-3 du code de l'environnement, à l'exclusion des installations visées par d'autres rubriques de la nomenclature pour lesquelles la combustion participe à la fusion, la cuisson ou au traitement, en mélange avec les gaz de combustion, des matières entrantes, si la puissance thermique maximale de l'installation est : 2. Supérieure à 2 MW, mais inférieure à 20 MW	Bâtiment 3 : 2 chaudières (2.326 + 2.326 MW) - GNL Bâtiment 6 : 1 chaudière (2.326 MW) - GNL Bâtiment 1 : 1 chaudière (0.035 MW) – FOD ⁵ Bâtiment 8 : Groupe Motopompe (0.2 MW) – FOD CAPPABEAUCE 1,7MW	7,21	8,9 MW	MW
4510	2	DC	Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : 2. Supérieure ou égale à 20 t mais inférieure à 100 t	Bâtiment 4 : 5,14 t produits finis conditionnés Bâtiment 5 : 43,56 t matières premières conditionnées Cuvette B1 : 10 t Zone déchetterie chimique : 0,58 t déchets divers conditionnés, CAPPABEAUCE 35t	59,28	95	T
4734-2	2c	DC	Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution : essences et naphas ; kérosènes (carburants d'aviation compris) ; gazoles (gazole diesel, gazole de chauffage domestique et mélanges de gazoles compris) ; fioul lourd ; carburants de substitution pour véhicules, utilisés aux mêmes fins et aux mêmes usages et présentant des propriétés similaires en matière d'inflammabilité et de danger pour l'environnement. La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations, y compris dans les cavités souterraines, étant : 2. Pour les autres stockages : c) Supérieure ou égale à 50 t au total, mais inférieure à 100 t d'essence et inférieure à 500 t au total.	Cuve enterrée F.O.D : 5,13 t Cuvette F2 : 51,30 t Stockage extérieur armoire inflammable proche du bâtiment 5 : 0,49 t Stock pour le diesel de la source incendie	56,92	2	T
4440	2	D	Solides combustibles catégorie 1, 2 ou 3. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : 2. Supérieure ou égale à 2 t mais inférieure à 50 t	Auvent bâtiment 5 : 45 t matières premières conditionnées Zone déchetterie chimique : 0,5 t déchets divers conditionnés	49,03	49,03	T
1530	-	NC	Papier, carton ou matériaux combustibles analogues y compris les produits finis conditionnés (dépôt de) à l'exception des établissements recevant du public. Le volume susceptible d'être stocké étant : 1. Supérieure à 50 000 m³ 2. Supérieure à 20 000 m³ mais inférieure ou égale à 50 000 m³		426,16	426,16	m³

⁵ Les équipements mentionnés barrés sont des équipements existants et supprimés ou prochainement supprimés.

Partie A : Description du projet et du site CHRYSO

Rubrique	Alinéa	Régime	Libellé de la rubrique (activité)	Nature de l'installation	Volume autorisé AP 2019	Modification demandée	Unité
			3. Supérieure à 1 000 m ³ mais inférieure ou égale à 20 000 m ³				
1532	-	NC	Bois ou matériaux combustibles analogues y compris les produits finis conditionnés et les produits ou déchets répondant à la définition de la biomasse et visés par la rubrique 2910-A, ne relevant pas de la rubrique 1531 (stockage de), à l'exception des établissements recevant du public. Le volume susceptible d'être stocké étant : 1. Supérieure à 50 000 m ³ 2. Supérieure à 20 000 m ³ mais inférieure ou égale à 50 000 m ³ 3. Supérieure à 1 000 m ³ mais inférieure ou égale à 20 000 m ³		791,80	791,80	m ³
1630	-	NC	Soude ou potasse caustique (emploi ou stockage de lessives de). Le liquide renfermant plus de 20% en poids d'hydroxyde de sodium u de potassium. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : Supérieure à 250 t Supérieure à 100t, mais inférieure ou égale à 250 t		44,78	44,78	T
2925	1	NC	Accumulateurs (ateliers de charge d') 1. Lorsque la charge produit de l'hydrogène, la puissance maximale de courant continu utilisable pour cette opération étant supérieure à 50 kW		33,99	33,99	kW
4331	-	NC	Liquides inflammables de catégories 2 ou catégorie 3 à l'exclusion de la rubrique 4330 La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines étant : 1. Supérieure ou égale à 1 000 t 2. Supérieure ou égale à 100 t mais inférieure à 1 000 t 3. Supérieure ou égale à 50 t mais inférieure à 100 t		33,79	45	T
4511	-	NC	Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie chronique 2. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : 1. Supérieure ou égale à 200 t 2. Supérieure ou égale à 100 t mais inférieure à 200 t		55,02	55,02	T
4718	2	NC	Gaz inflammables liquéfiés de catégorie 1 et 2 (y compris GPL) et gaz naturel (y compris biogaz affiné, lorsqu'il a été traité conformément aux normes applicables en matière de biogaz purifié et affiné, en assurant une qualité équivalente à celle du gaz naturel, y compris pour ce qui est de la teneur en méthane, et qu'il a une teneur maximale de 1 % en oxygène). La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations (*) y compris dans les cavités souterraines (strates naturelles, aquifères, cavités salines et mines désaffectées, hors gaz naturellement présent avant exploitation de l'installation) étant : Pour les autres installations : a. Supérieure ou égale à 50 t b. Supérieure ou égale à 6 t mais inférieure à 50 t		1,81	1,81	T

Partie A : Description du projet et du site CHRYSO

Rubrique	Alinéa	Régime	Libellé de la rubrique (activité)	Nature de l'installation	Volume autorisé AP 2019	Modification demandée	Unité
4719	-	NC	Acétylène (numéro CAS 74-86-2). La quantité susceptible d'être présente dans l'installation étant : 1. Supérieure ou égale à 1 t 2. Supérieure ou égale à 250 kg mais inférieure à 5 t		0,09	0,09	T
4120	2	A	TOXICITE AIGUË CATEGORIE 2, POUR L'UNE AU MOINS DES VOIES D'EXPOSITION. 2. Substances et mélanges liquides. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : a) Supérieure ou égale à 10 t	Modification de rubrique du formol	/	45T	T
4725	-	NC	Oxygène (numéro CAS 7782-44-7). La quantité susceptible d'être présente dans l'installation étant : 1. Supérieure ou égale à 200 t 2. Supérieure ou égale à 2 t mais inférieure à 200 t		0,17	0,17	T
1185	2	NC	GAZ A EFFET DE SERRE FLUORES VISES A L'ANNEXE I DU REGLEMENT (UE) N° 517/2014 RELATIF AUX GAZ A EFFET DE SERRE FLUORES ET ABROGEANT LE REGLEMENT (CE) N° 842/2006 OU SUBSTANCES QUI APPAUVRISSENT LA COUCHE D'OZONE VISEES PAR LE REGLEMENT (CE) N° 1005/2009 (FABRICATION, EMPLOI, STOCKAGE) 2. Emploi dans des équipements clos en exploitation. a) Equipements frigorifiques ou climatiques (y compris pompe à chaleur) de capacité unitaire supérieure à 2 kg, la quantité cumulée de fluide susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure ou égale à 300 kg	Groupes froids et climatisation	/	101	kg
1510	2c	DC	ENTREPOTS COUVERTS (STOCKAGE DE MATIERES OU PRODUITS COMBUSTIBLES EN QUANTITE SUPERIEURE A 500 T DANS DES), A L'EXCEPTION DES DEPOTS UTILISES AU STOCKAGE DE CATEGORIES DE MATIERES, PRODUITS OU SUBSTANCES RELEVANT, PAR AILLEURS, DE LA PRESENTE NOMENCLATURE, DES BATIMENTS DESTINES EXCLUSIVEMENT AU REMISAGE DES VEHICULES A MOTEUR ET DE LEUR REMORQUE, DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC ET DES ENTREPOTS FRIGORIFIQUES 3. Supérieur ou égal à 5 000 m3, mais inférieur à 50 000 m3	- Magasin colorant 52T combustibles - Magasin bat 5 matière première 380T de combustible - Magasin bat 4 produit fini 97T combustibles	/	26100	m ³

Tableau 18 : Classement ICPE du site avant et après projet

Partie A : Description du projet et du site CHRYSO

7.2 Installations, ouvrages, travaux et activités

Le site est visé par la rubrique suivante.

Rub.	Intitulé réglementaire	Nature et volume de l'activité (situation actuelle)	Régime
2.1.5.0	Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant : 1° Supérieure ou égale à 20 ha.....(A) 2° Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha.....(D)	Surface collectée en toiture et infiltrée : 11 111 m ²	D

Tableau 19 : Classement dans la nomenclature IOTA du site CHRYSO

La surface retenue pour le classement à la rubrique 2.1.5.0 correspond uniquement à la surface infiltrée dans le milieu naturel, c'est-à-dire, les eaux pluviales non susceptibles d'être polluées de toiture (voir paragraphe 2.4.2.1.2.1 de l'étude d'impact). Les eaux pluviales rejetées dans le réseau communal d'eaux pluviales ne sont pas comptabilisées dans le calcul.

A noter qu'en l'absence d'imperméabilisation de surface dans le cadre du projet, la situation du site vis-à-vis de la loi sur l'eau n'est pas modifiée.

7.3 Situation vis-à-vis de la directive SEVESO III (article R.511-10 du code de l'environnement)

Le site de CHRYSO est un établissement SEVESO seuil bas par règle des cumuls.

Le résultat de l'application de la règle des cumuls aux substances et mélanges dangereux présents sur le site est repris dans le tableau ci-après :

Règle des cumuls	Seuil haut			Seuil bas		
	Poids de la somme (a)	Poids de la somme (b)	Poids de la somme (c)	Poids de la somme (a)	Poids de la somme (b)	Poids de la somme (c)
Situation actuelle	0,2459	0,2457	0,4810	0,9816	0,9880	1,0110
Situation future	0,2725	0,2570	0,5850	1,0900	1,0446	1,2251

Tableau 20 : Application de la règle des cumuls

Partie A : Description du projet et du site CHRYSO

La mise en œuvre du projet CAPPABEAUCE ne modifie pas le statut SEVESO du site, ni au titre du dépassement direct d'un seuil, ni par application de la règle des cumuls.

7.4 Situation vis-à-vis de la directive IED (directive 2010/75/UE)

Situation par rapport aux rubriques 2660 et 3410 :

L'analyse de l'évolution de la rubrique 2660 montre que cette rubrique a été créée pour la fabrication/régénération de matières plastiques ou résines par polymérisation (fabrication de mousse polyuréthane, de résine polyester, etc..).

La note d'interprétation DPPR/SEI/ GV-238 du 17/12/03 sur la précision relative au classement des installations classées relevant des rubriques 2660- 2661-2662-2663 de la nomenclature mentionne « Sont concernées par cette rubrique toutes les activités fabricant ou modifiant chimiquement la matière plastique pour synthétiser un matériau par des procédés autres que ceux décrit dans la rubrique 2661. »

L'intitulé de la rubrique 3410 fait apparaître deux notions : la fabrication en quantité industrielle et par transformation chimique.

CHRYSO fabrique sur son site des colorants et des polymères :

- CHRYSO fabrique des polymères hydrosolubles par transformation chimique de polymères ou de petites molécules et en quantité industrielle. Ces matières fabriquées ne sont pas des matières plastiques. Cette activité ne relève ni de la rubrique 2660 ni de la rubrique 3410.h
- Les colorants fabriqués sur le site relèvent de la rubrique 2640. Les colorants sont fabriqués par formulation et non par transformation chimique. Cette activité ne relève pas de la rubrique 3410.j

Le site et le projet ne relèvent donc pas de la réglementation IED.

7.5 Projet vise par l'article R121-2 du code de l'environnement

Le présent projet n'est pas visé par les catégories d'opérations relatives aux projets d'aménagement ou d'équipement pour lesquels la Commission nationale du débat public est saisie de droit en application du I de l'article L. 121-8 et celles relatives aux projets d'aménagement ou d'équipement rendus publics en application du II de l'article L. 121-8.

Les critères de soumission sont rappelés dans le tableau ci-dessous :

Catégories d'opérations mentionnées à l'article L. 121-8	Seuils et critères (montants financiers hors taxe) mentionnés à l'article L. 121-8-I	Seuils et critères (montants financiers hors taxe) mentionnés à l'article L. 121-8-II
---	---	--

Partie A : Description du projet et du site CHRYSO

10. Equipements industriels.	Coût des projets (bâtiments, infrastructures, équipements) supérieur à 600 M €.	Coût des projets (bâtiments, infrastructures, équipements) supérieur à 300 M €.
-------------------------------------	--	--

Tableau 21 - critères de soumission à la Commission nationale du débat public

Conformément à l'article R. 123-8-5°, dans le cadre du présent projet, aucun débat ou concertation préalable n'a été organisé.

7.6 Projet vise par l'article R122-2 du code de l'environnement

Le tableau ci-dessous établit la situation du projet vis-à-vis des catégories de projet énoncées dans l'annexe de l'article R.122-2.

Catégories de projets	Intitulé réglementaire	Nature et volume de l'activité projetée
1. Installations classées pour la protection de l'environnement	<p align="center">PROJETS</p> <p align="center">soumis à examen au cas par cas</p> <p>b) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à enregistrement (pour ces installations, l'examen au cas par cas est réalisé dans les conditions et formes prévues à l'article L. 512-7-2 du code de l'environnement).</p>	<p>Projet non IED et non Seveso (voir paragraphes précédents)</p> <p align="center">Soumis à examen au cas par cas</p>

Tableau 22 : Classement du projet dans les catégories de l'annexe de l'article R122-2 du code de l'environnement

7.7 Situation vis-à-vis de la demande de dérogation à l'article L-411-1

Le projet ne nécessite pas l'établissement d'une demande de dérogations à l'article L-411-1 du code de l'environnement.

Partie A : Description du projet et du site CHRYSO

8. CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES

8.1 Capacités techniques

Leader sur le marché français, le groupe CHRYSO est une industrie spécialisée dans la chimie des matériaux de construction. Les productions de CHRYSO sont principalement :

- des adjuvants pour le béton
- des agents de démoulage
- des solutions décoratives pour bétons
- des additifs pour le ciment & la chape

La société CHRYSO SAS, entité juridique du groupe CHRYSO, est certifiée ISO 9001, ISO 14001, ISO 45001, ISO 50001, Lucie 26000, et engagée RSE.

La force de CHRYSO réside dans la maîtrise de toutes les étapes du métier d'adjuvantier : les équipes assurent la conception, la fabrication, la vente et la livraison des produits ainsi que différents services associés (installations de dosage, assistance technique...). CHRYSO dispose notamment des moyens et savoir-faire pour pratiquer des tests spécifiques en laboratoire, des suivis techniques sur le terrain et des équipements de dosage/stockage au service de ses clients.

Cette expertise est partagée et enrichie au sein de communautés professionnelles et techniques. Le réseau d'innovation ainsi établi s'étend au-delà du groupe CHRYSO :

- Programmes menés avec des universités dans le monde entier,
- Projets de développements conjoints avec des clients,
- Projets avec des laboratoires externes.

CHRYSO s'attache à relever les défis du secteur de la Construction, à partir de la fabrication de ses propres molécules, de la conception dans ses laboratoires jusqu'à la production à l'échelle industrielle. Les chiffres suivants permettent d'illustrer l'innovation associée aux activités de CHRYSO :

- 15 % des collaborateurs travaillent en R&D,
- 35 % du chiffre d'affaires est généré grâce aux produits qui ont moins de 5 ans,
- 243 brevets enregistrés.

La société CHRYSO a travaillé sur des chantiers à grande ampleur tels que les caissons de Monaco, la nouvelle Route du Littoral, la LGV Tours-Bordeaux, la Gare Mairie d'Aubervilliers pour le métro de Paris, le stade de Bordeaux, l'infrastructure de lancement Ariane 6, ...

En quelques chiffres, la société CHRYSO à Sermaises représente :

- 262 employés au 31/12/2020,
- 272 Produits Finis ou Semi-Finis différents fabriqués
- Une capacité de production supérieure à 120 000 T/an

Par ailleurs, en lien avec ses certifications, le groupe CHRYSO a pris les engagements suivants :

- La sécurité, une valeur essentielle de la culture du groupe (plus de 250 jours sans accidents au niveau du groupe (juin 2021), taux de fréquence de CHRYSO égal à 0,8 comparé à la

Partie A : Description du projet et du site CHRYSO

moyenne rencontrée dans l'industrie chimique égale à 13,7 en 2018 en France (CTNE – Comité Technique National E)),

- Le Développement Durable, partie intégrante du système de management et des processus industriels. L'éco-conception des solutions proposées permet de participer à des modes constructifs plus responsables : 95 % des développements produits contribuent soit au Développement Durable, soit à la Construction Durable,
- RESPONSIBLE CARE.

La chimie a regroupé sous une même bannière les entreprises qui œuvrent en s'engageant dans les domaines de la santé, de la sécurité, de l'environnement et de l'ancrage territorial.

En tant qu'industrie chimique, CHRYSO soutient les initiatives de sa branche qui rejoignent l'esprit de sa politique.

C'est donc naturellement que CHRYSO a rejoint les signataires de la charte mondiale Responsible Care.

A l'origine centrés sur des aspects hygiène, sécurité et environnement, les principes directeurs du Responsible Care intègrent désormais l'ensemble des domaines de la responsabilité sociétale de l'entreprise

- GLOBAL COMPACT

CHRYSO France a rejoint en 2019 l'association Global Compact des Nations Unies.

En France, Global Compact rassemble plus d'un millier d'entreprises et organisations à but non lucratif autour d'enjeux liés à la RSE et au développement durable.

Le Global Compact France anime une communauté active fondée sur dix principes à respecter en matière de droits humains, de droit du travail, d'environnement et de lutte contre la corruption.

CHRYSO cherche ainsi à montrer comment, par ses actions, elle participe à la réalisation des 17 objectifs de développement durable des Nations-Unis.

8.2 Capacités financières

Le chiffre d'affaires de l'usine CHRYSO de Sermaises s'élève à 107 millions d'euros pour l'année 2020. Le groupe CHRYSO réalise en 2019 un chiffre d'affaires de 370 320 millions d'euros.

Le projet CAPPABEAUCE prévu sur l'usine de Sermaises donnera à l'usine un avantage compétitif et des perspectives de croissance :

- Plus 75% de capacité de production à horizon 2022,
- Développement des ventes et reprise de parts de marché internationales : +65% en volume par rapport à 2020, à horizon 2026,
- Développement du Pôle Recherche et Développement : +20 personnes à Sermaises à horizon 2026, avec un nouveau bâtiment,
- Croissance des emplois liés à l'activité : estimation de 12 emplois supplémentaires à horizon 2024.

L'empreinte économique de CHRYSO en France a été étudiée en 2015 et 2016. Cette étude est en cours de mise à jour. Elle a permis de caractériser la richesse et les emplois directs, indirects et induits en modélisant les relations d'interdépendance entre les différents secteurs d'activité. Les résultats de l'étude sont présentés sur les figures suivantes.

Partie A : Description du projet et du site CHRYSO

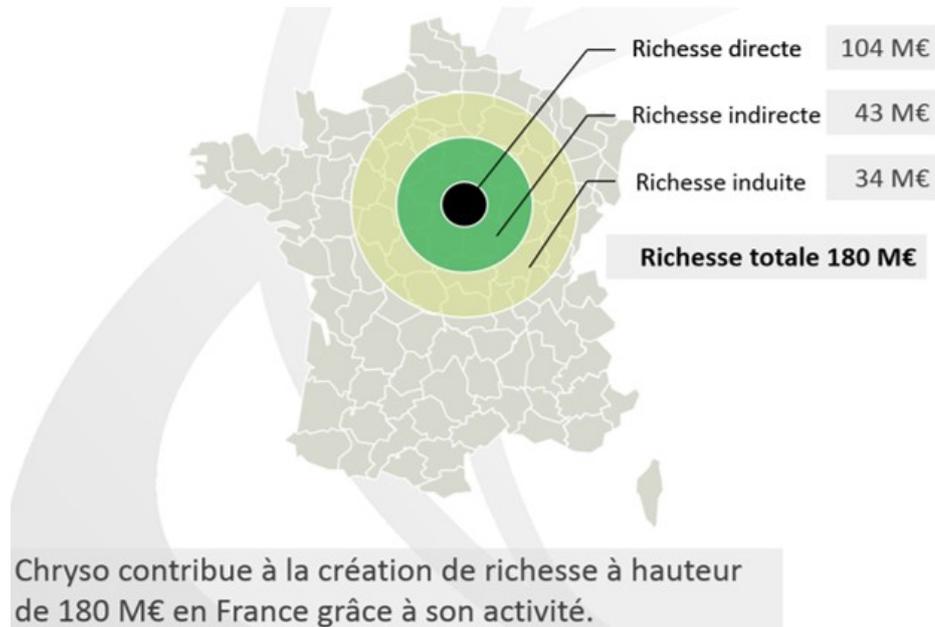


Figure 49 : Richesse directe, indirecte et induite par CHRYSO

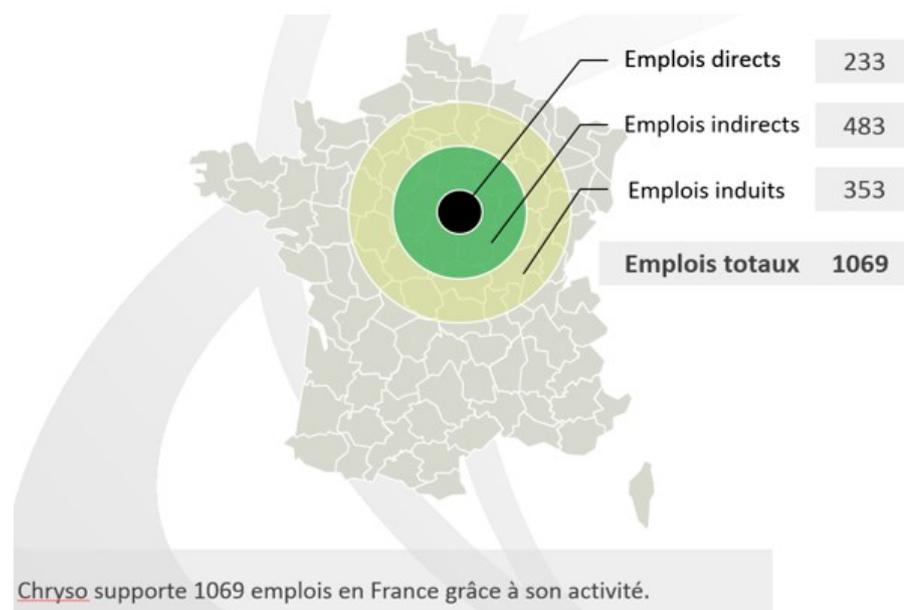


Figure 50 : Emplois directs, indirects et induits

Partie A : Description du projet et du site CHRYSO

9. DEMANDE DE DEROGATION A L'ECHELLE DES PLANS

Conformément à l'article D. 181-15-2 du code de l'environnement, CHRYSO souhaite pouvoir déroger à l'échelle des plans réglementaires à fournir. En effet, le plan d'ensemble à l'échelle de 1/200 au minimum indiquant les dispositions projetées de l'installation ainsi que l'affectation des constructions et terrains avoisinants et le tracé de tous les réseaux enterrés existants demandé au 9), est fourni dans ce présent dossier à l'échelle 1/500e pour le plan de masse présentant l'affectation des terrains avoisinants (annexe A2.1), le plan des réseaux secs (annexe A2.2), le plan des réseaux humides (annexe A2.3) et le plan du réseau gaz (annexe A2.4). Cette dérogation est demandée car fournir quatre plans distincts améliore la visibilité des réseaux et les échelles réduites permettent d'avoir une vue globale du site.

Partie A : Description du projet et du site CHRYSO

10. DENOMINATION PRECISE DES AUTEURS DE L'ETUDE

Cette étude a été réalisée par les sociétés TECHNIP et ALPHARE-FASIS dont les coordonnées sont rappelées ci-dessous.

TECHNIP France
2126 Boulevard de la Défense
CS 10266
92741 Nanterre Cedex
FRANCE
Tél : 01 47 78 21 21
technipenergies.com

Rédaction : Yvon MOUILLEAU / Marie Manoussi
Vérification : Delphine CAHELO

ALPHARE-FASIS
Bâtiment A 1^{er} étage
24 avenue Georges BRASSENS
31700 BLAGNAC
Tél : 05 34 36 88 22 / Fax : 05 61 71 26 03
www.alphare-fasis.fr
Rédaction : CHANSSARD Christine, LOYE Alice
Vérification : CHANSSARD Christine.

Partie A : Description du projet et du site CHRYSO

11. ANNEXES

11.1 Annexe A1 : Plan au 1/25 000ème

11.2 Annexe A2 : Plans du site

11.2.1 Annexe A2.1 : Plan de masse de l'usine incluant le projet et l'affectation des constructions et terrains avoisinants

11.2.2 Annexe A2.2 : Plan d'ensemble avec le tracé des réseaux secs

11.2.3 Annexe A2.3 : Plan d'ensemble avec le tracé des réseaux humides

11.2.4 Annexe A2.4 : Plan d'ensemble avec le tracé du réseau gaz

11.3 Annexe A3 : Le règlement de la zone UI ainsi que la carte de zonage du PLU
